

SAUZE, J.C.

ESSAI MÉDICO-HISTORIQUE

SUR

LES POSSÉDÉS DE LOUDUN.

THÈSE

Présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris,

Par J.-CHARLES SAUZÉ, de la Mothe-Saint-Héraye

(Deux-Sèvres),

DOCTEUR EN MÉDECINE,

Ex-Élève des hôpitaux et hospices civils de Paris.

Eia age! spectemus quid sit, quod vulgus, et ipsi
Pontifices rerum Domini, sacrique Monarchæ
Tantum admirentur . . . .
. . . . . Quos febris, quos vexat dira phrenesis
Aut alius cerebri expugnator morbus. . .

(G. BUCHANANI *Poemata*, t. ..; *Franciscanus*, vers. 78
et (17 Salmurii, 1621 in-12).

PARIS.

IMPRIMERIE ET FONDERIE DE RIGNOUX,

IMPRIMEUR DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

1839

ESSAI MÉDICO-HISTORIQUE

SUR

LES POSSÉDÉS DE LOUDUN,

THÈSE

Présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris,
le 3 *juillet* 1839,

Par J. CHARLES SAUZÉ, de la Mothe-Saint-Héraye
(Deux-Sèvres),

DOCTEUR EN MÉDECINE,

Ex-Élève des hôpitaux et hospices civils de Paris.

> Eia age! spectemus quid sit, quod vulgus, et ipsi
> Pontifices rerum Domini, sum mique Monarchæ
> Tantum admirentur . . . .
> . . . . . Quos febris, quos vexat dira phrenesis
> Aut alius cerebri expugnator morbus. . . . .
>
> (G. BUCHANANI *Poemata*, t. II; *Franciscanus*, vers. 78 et 117. Salmuri, 1621, in-12).

PARIS.

IMPRIMERIE ET FONDERIE DE RIGNOUX,
IMPRIMEUR DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE,
Rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

1839

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS.

Professeurs.

M. ORFILA, DOYEN.	MM.
Anatomie	BRESCHET.
Physiologie	BÉRARD (aîné).
Chimie médicale	ORFILA.
Physique médicale	PELLETAN.
Histoire naturelle médicale	RICHARD.
Pharmacie et Chimie organique	DUMAS, Président.
Hygiène	ROYER-COLLARD
Pathologie chirurgicale	MARJOLIN. GERDY.
Pathologie médicale	DUMÉRIL, Examinateur. ANDRAL.
Anatomie pathologique	CRUVEILHIER.
Pathologie et thérapeutique générales	....
Opérations et appareils	RICHERAND.
Thérapeutique et matière médicale	....
Médecine légale	ADELON.
Accouchements, maladies des femmes en couches et des enfants nouveau-nés	MOREAU.
Clinique médicale	FOUQUIER. BOUILLAUD. CHOMEL. ROSTAN.
Clinique chirurgicale	JULES CLOQUET. SANSON (aîné). ROUX. VELPEAU.
Clinique d'accouchements	DUBOIS (PAUL).

Agrégés en exercice.

MM. BAUDRIMONT.
BOUCHARDAT.
BUSSY.
CAPITAINE.
CAZENAVE.
CHASSAIGNAC.
DANYAU.
DUBOIS (FRÉDÉRIC).
GOURAUD.
GUILLOT, Examinateur.
HUGUIER.

MM. LARREY.
LEGROUX.
LENOIR.
MALGAIGNE.
MÉNIÈRE.
MICHON.
MONOD.
ROBERT.
RUFZ.
SÉDILLOT, Examinateur.
VIDAL.

Par délibération du 9 décembre 1798, l'École a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.



A MON PÈRE JACQUES SAUZÉ,

Ancien Officier de santé aux Armées de la République.

Il est mort depuis longtemps, mais le souvenir de ses paternelles bontés est encore trop vivant dans mon cœur pour que je ne fasse pas hommage à sa mémoire de ce premier fruit de mon travail.

A MA MÈRE.

Éternel amour! éternelle reconnaissance!

A MON FRÈRE.

Grande et bonne amitié, toujours!

C. SAUZE.

A M. AUGUIS,

Député du département des Deux-Sèvres, Membre de la Société des Antiquaires de France, etc., etc.

Monsieur,

Permettez-moi de placer votre nom en tête de cet opuscule, et de vous offrir ici l'expression publique de la reconnaissance que vous a vouée ma famille. Que ce soit là aussi un témoignage des sentiments affectueux qu'ont excité en moi vos bontés à mon égard : vous avez franchi la distance des âges et vous m'avez appellé votre ami; quand j'ai eu besoin de vos conseils, ils ne m'ont pas fait défaut. *De qualitate autem opusculorum tu videris, qui præcepisti : tibi adjudicanda* (P. Orosii *Hist.*, l. vii, c. 42).

C. SAUZÉ.

INTRODUCTION.

J'entreprends ici un travail que peu de personnes goûteront peut-être. Qu'y faire? L'histoire des possédés de Loudun est peu connue, beaucoup d'individus n'y voient qu'un comédie préparée à l'avance pour perdre un homme qui, se distinguant du vulgaire par ses avantages physiques et moraux, avait beaucoup d'envieux; ils n'y voient qu'une jonglerie atroce dont Richelieu fut le grand ordonnateur. La médecine n'a rien à étudier ici, disent-ils. Je crois le contraire, c'est pourquoi j'écris ces lignes.

Il n'existe point d'histoire récente et complète de ce procès célèbre; ce serait un curieux monument d'histoire locale. Je ne l'essayerai pas; je craindrais de manquer à l'œuvre. A une voix plus forte que la mienne de raconter ce drame sanglant, à une main plus exercée de l'écrire dans son horrible vérité! Je n'ai qu'un but, c'est de catégoriser les symptômes morbides que l'on observa, les faits pathologiques que l'histoire nous a gardés. Alors il sera facile de voir la part que prit Grandier dans tout cela.

Si l'on me demande pourquoi j'ai étudié ce procès plutôt que tout autre, ma réponse est facile : c'est celui sur lequel on a le plus de documents, et puis, étudiant dès longtemps l'histoire du Poitou, aimant mon pays comme un fils aime sa mère, j'ai voulu que mon début scientifique fût pour lui. D'un autre côté, voyant toutes les idées fausses ou incomplètes, que l'on a sur les faits qui ont occasionné la mort d'Urbain Grandier, j'ai

eu désir de déchirer un coin du voile, et je ne sais quel vague instinct m'a toujours dit que Grandier était innocent. A peine commençais-je à étudier l'histoire, je vis que Richelieu, *prêtre au cœur de bronze*, et ministre-roi, ne dédaignait pas de satisfaire ses haines, de se venger par le sang (Marillac, Cinq-Mars et de Thou étaient de funèbres exemples); je vis que Grandier avait été autrefois en opposition avec lui dans de petites querelles de presbytère, et que *peut-être* il avait fait une satire contre lui, le vindicatif cardinal; je vis Grandier mourir, mourir de la mort la plus affreuse, et cette mort fut grande et belle, car l'âme du patient était grande et forte; je le vis, le martyr, au milieu des tourments jeter un sourire de dédain sur ses ennemis qui étaient trop bas pour qu'il espérât d'eux un mot de consolation, et les secours qu'ils lui offraient ressemblaient trop à un sarcasme sanglant pour qu'il ne les repoussât pas. Alors je me pris à souhaiter la réhabilitation pleine et entière de Grandier, et voici que j'apporte mon tribut à sa mémoire.

Pour rassembler les faits, les avoir avec toute l'authenticité désirable, il a fallu les aller chercher dans les écrits contemporains, c'est pourquoi je citerai souvent les textes. En laissant parler les témoins on ne m'accusera pas de leur avoir fait dire plus qu'ils n'ont avancé. A la suite de chaque citation, au lieu de répéter le titre de l'ouvrage d'où je l'aurai extraite, je mettrai un numéro correspondant à la série des ouvrages dont voici la liste :

1. *Factum pour maistre Urbain Grandier, prestre curé de l'église de Sainct-Pierre du marché de Loudun, et l'un des chanoines en l'église de Saincte-Croix du dict lieu* (1634), in-4°, 12 p.

2. *Lettre du sieur Grandier, accusé de magie, au Roy* (1634) (*Archives curieuses de l'histoire de France*, 2ᵉ série, t. v, p. 261).

5. *Remarques et considerations servants à la justification du curé de Loudun, autres que celles contenues en son factum* (1634), in-4°, 8 p.

6. *Discours de la possession des religieuses Ursulines de Loudun* (par Marc Duncan), 1634, in-12, 64 p.

7. *Traitté de la mélancholie, scavoir si elle est la cause des effects que l'on remarque dans les possédées de Loudun, tiré de réflexions de M.* (*H.-J. Pillet de La Menardière*) *sur le Discours de M. D.* (*Marc Duncan*). La Flèche, Martin Guyot et Gervain Laboe, 1635, in-8°, 136 p.

8. *Apologie pour M. Duncan, docteur en médecine, contre le Traitté de la mélancholie, tiré des réflexions du sieur de La M.* (*Menardière*). Sans lieu ni date, in-8°, 295 p.

9. *Relation véritable de ce qui s'est passé en la mort du curé de Loudun, bruslé tout vif, le vendredi* 18 *aoust* 1634, *par arrest de messieurs les commissaires députez par Sa Majesté, pour luy faire son procez sur le crime de magie, maléfice et sacrilége* (*Arch. cur. de l'hist. de France*, 2e sér., t. V, p. 273).

12. *La Démonomanie de Loudun, qui montre la véritable possession des religieuses Ursulines, et autres séculières, avec la liste des religieuses et séculières possédées, obsédées et maléficiées, le nom de leurs démons et le lieu de leur résidence, et le signe de leur sortie.* Seconde édition, augmentée de plusieurs preuves. *La mort de Grandier, autheur de la possession.* La Flèche, G. Griveau, 1634, in-12, 64 p.

15. *Lettre du révérend père Seurin, jésuite, exorciste des religieuses Ursulines à Loudun, escrite* (3 may 1635) *à un sien ami* (*d'Atichy*), *jésuite; où se voyent des choses estranges, arrivées en sa personne, lesquelles excitent puissamment à la foy et à la crainte des jugements de Dieu.* Sans lieu ni date, in-12, 8 p.

16. *Relation véritable de ce qui s'est passé aux exorcismes des religieuses Ursulines possédées de Loudun, en la présence de Monsieur, frère unique du Roy, avec l'attestation des exorcistes.* Paris, Jean Martin, 1635, in-12, 46 p.

18. *Relation de la sortie du démon Balam du corps de la mère prieure des Ursulines de Loudun, et ses espouvantables mouvements et contorsions en l'exorcisme, avec l'extraict du procès-verbal desdicts exorcismes qui se font, etc.* Paris, J. Martin, 1635, in-12, 14 p.

19. *In actiones Joliodunensium virginum Francisci Pidoux, doctoris medici Pictaviensis, exercitatio medica, ad D. Duncan, doctorem medicum.* Pictavii, J. Thoreau, 1635, in-8°, 76 p.

— *Idem, secunda editio, auctior et emendatior.* Ibid. 1635, in-8°, 160 p. A la page 79 finit le premier mémoire, et à la page 81 se trouve le titre suivant: *In actiones, etc., exercitatio altera, prioris apologetica ad eruditum lectorem.*

20. *Germana defensio exercitationum Francisci Pidoux, doctoris medici Pictaviensis, in actiones Juliodunensium virginum, adversus Eulalium pictaviensem.* Pictavii, J. Thoreau. 1636, in-8°, 57 p. En tête de l'ouvrage se trouvent 18 pages non cotées, intitulées : *Speculum mentis Eulalii Pictaviensis.*

21. *La gloire de sainct Joseph, victorieux des principaux démons de la possession des Ursulines de Loudun, où se void particulièrement ce qui arriva le jour des Roys de ceste année* 1636, *en la sortie d'Isacaron du corps de la mère prieure.* Dédié à Monseigneur le duc d'Orléans, frère unique du Roy, par les RR. PP. les exorcistes de Loudun. Saumur, L. Macé, 1636, in-8°, 55 p.

24. *De la possession des religieuses Ursulines de Loudun* (*Mercure françois*, t. xx, p. 746 à 772).

25. *Lettre du sieur Seguin, médecin.* Tours, le 14 octobre 1634 (*Ibid.*, p. 772 à 780).

31. *Relation de la mort du P. Tranquille, l'un des exorcistes.* Poitiers, 1637. (On en trouve un long extrait dans le n° 32, p. 442 à 455.)

32. *Histoire des diables de Loudun, ou de la possession des religieuses Ursulines, et de la condamnation et du supplice d'Urbain Grandier, curé de la même ville* (par Aubin). Amsterdam, Wolfgang, 1694, in-12, 473 p.

— *Idem*, sous ce titre : *Cruels effects de la vengeance du cardinal de Richelieu, ou Histoire*, etc. Amsterdam, Ét. Roger, 1716, in-12, 378 p.

33. *Mémoires du père Surin.* (L'auteur du véritable père Joseph dit (t. II, p. 104) que Surin avait donné ses mémoires à Sébastien Mabre Cramoisi, pour les imprimer, mais qu'ils ne le furent pas. La Menardaye (n° 34 p. 15) dit qu'il en existait à Paris plusieurs copies, que je n'ai pu découvrir. Cet auteur en a fait imprimer quelques chapitres ; les 3e et 4e de la première partie, et 2e 3e et 4e de la seconde ; ils sont p. 341 à 354 de son livre.)

34. *Examen et discussion critique de l'Histoire des diables de Loudun, de la possession des religieuses Ursulines, et de la condamnation d'Urbain Grandier*, par de La Menardaye, Paris, Debure, 1747, in-12, 521 p.

35. *Urbain Grandier*, par Hippolyte Bonnelier, Paris, 1825, in-12, 240 p.

J'avais d'abord formé une longue liste de tous les ouvrages spéciaux sur la possession de Loudun, peu utile pour les quelques lecteurs de cet opuscule; j'ai dû la retrancher et ne conserver que ceux que j'ai cités. C'est pour cela que la suite des numéros est souvent iuterrompue; trop tard j'ai songé à cet sup-

pression, et le temps m'a manqué pour faire les remaniements que cette correction exigeait.

Si quelquefois je suis resté au-dessous de mon sujet, qu'on me le pardonne, les difficultés étaient nombreuses. Si je me suis trompé parfois, je l'avouerai sans hésitation, sans honte, car je me dis souvent avec saint Augustin (*Litter.* 143) : «Fate-«mur nos ex eorum numero esse conari qui proficiendo scri-«bunt, et scribendo proficiunt.»

ESSAI MÉDICO-HISTORIQUE

SUR

LES POSSÉDÉS DE LOUDUN.

I.

Un couvent de religieuses Ursulines fut établi à Loudun en 1626. Quoique de bonnes familles ces religieuses étaient pauvres; c'est pourquoi elles prirent des pensionnaires pour les instruire et gagner ainsi une partie de leurs subsistances. Elles vécurent tranquillement jusqu'au commencement de l'année 1632, où mourut leur directeur de conscience. « Les plus jeunes de ces dames, qui avoient l'esprit assez gay et qui ne cherchoient qu'à se divertir, prirent occasion de cette mort et de l'opinion qu'on avoit qu'il revenoit des esprits dans la maison, de se lever la nuit, de faire du bruit dans les greniers, et de se donner le passe-temps d'épouvanter les jeunes pensionnaires; quelques-unes même des plus simples et des plus âgées des religieuses, à qui les autres n'avoient pas osé découvrir leur jeu, en conçurent beaucoup de frayeur. Cela encouragea les actrices; elles en vinrent à entrer dans les chambres des pensionnaires, à enlever leurs jupes de dessus leurs lits, et enfin à pratiquer tout ce qui pouvoit servir à leur donner du divertissement, et à duper les pensionnaires et les autres religieuses » (n° 32, p. 5).

Il y avait à Loudun deux prêtres ennemis l'un de l'autre, Jean Mignon et Urbain Grandier. Il serait trop long de raconter iei les raisons de leur longue inimitié. Mignon fut ehoisi pour être le confesseur des Ursulines. Les unes lui déclarèrent le sujet de leur épouvantement, et les autres lui firent confidence de leur jeu. Ambitieux, méehant et rusé. il résolut de se servir de ces femmes pour se venger de Grandier. Il laissa continuer les apparitions nocturnes, il y prêta les mains (*ibid.* p. 6).

Urbain Grandier était de belle taille et de bonne mine, plus spirituel, plus lettré et beaueoup plus éloquent que les autres prêtres de la ville. Toujours il était vêtu proprement et même avee une certaine reeherehe. Son penehant irrésistible à la galanterie prouvait bien qu'il n'était pas fait pour vivre dans le célibat; aussi eut-il des relations intimes avec beaueoup de femmes séduites par son esprit et sa beauté corporelle. Les religieuses sans nul doute entendirent aussi parler de la beauté; du prêtre quelques-unes le eonnaissaient peut-être. Leur imagination s'enflamma en songeant à lui; le désir grandit et se passionna dans le silence du cloître; puis la jalousie intime, la jalousie séquestrée, passion impuissante et silencieuse. s'empara d'elles; alors plus de bornes, voici venir la folie. Ainsi que l'a dit, dans sa thèse intéressante, M. le docteur Devallée, dont je m'honore d'être l'ami, « dans les individus d'un tempérament ardent, la jalousie devient une passion furieuse qui eonduit souvent de la mélancolie à la manie » (*Coup-d'œil sur la mélancolie*, p. 16; Montpellier, 1814). C'est là justement ce qui arriva; telle est l'opinion de plusieurs auteurs (n° 24, p. 761, — Monconys, *Voyages*, t. I, p. 9).

La croyanee en la réalité des apparitions s'enracina de plus en plus, et à quelque temps de là une des sœurs vit pendant la nuit un fantôme entouré d'une lumière rougeâtre; il s'approche et elle reconnaît l'ombre de leur défunt eonfesseur. Il lui parla, elle répondit, puis il disparut promettant de revenir le lendemain. La nuit suivante le spectre ne manqua pas de reparaître. Ils eausèrent longtemps de sujets pieux. Tout à coup le fantôme mua de figure; il ressemblait alors, a-t-elle dit, à Grandier; et, ehangeant de propos comme de figure, il lui parle

d'amourette, « il la caresse, elle le repousse; elle se débat, personne ne l'assiste; elle se tourmente, rien ne la console; elle appelle, nul ne répond; elle crie, personne ne vient; elle tremble, elle sue, elle pâme, elle invoque le saint nom de Jésus, et le spectre s'évanouit » (n° 24, p. 749). Voilà le vrai commencement de la possession. Ces détails exacts sont extrêmement curieux, et Duncan, qui avait sans doute entendu parler de ce fait, ne s'était pas mépris sur sa valeur: « Si, dit-il (n° 6, p. 16), telles pensées (de possession ou d'ensorcellement) saisissent une fois les esprits de deux ou trois d'entre elles, soudain elles s'estendent et se communiquent à toutes les autres : ensuite s'effrayent, et, à force d'y penser jour et nuict, elles rapportent leurs songes pour visions, et leurs appréhensions pour veritez; et si elles entendent le bruict d'une souris dans les ténèbres, elles croyent que c'est un démon; ou si un chat monte sur leur lict, elles croyent que c'est un magicien qui seroit entré par la cheminée, ou par une losange rompue de la fenestre, pour attenter à leur pudicité. » Ces réflexions corroborent singulièrement le fait que nous avons cité naguère. Ce que le raisonnement de Duncan fait prévoir est en réalité ce qui arriva. La religieuse hallucinée raconta tout à la supérieure, et à ses compagnes qui s'épouvantent et s'inquiètent de ces apparitions. Bientôt « la supérieure et ses filles sentirent et de jour et de nuit sur soi des attouchements de personnes invisibles, et se trouvèrent cent fois dans l'horreur de ces visions » (n° 24, p. 751). Notons les progrès de la maladie. Ces visions commencèrent dans la nuit du 21 au 22 septembre 1632 (*ibid.* p. 752). La prieure et trois autres religieuses avaient des convulsions, et perdaient tout jugement. Au mois de novembre suivant, la contagion avait gagné, et la plupart des autres sœurs se trouvèrent inquiétées et infestées du malin esprit (*ibid.*, p. 762).

Le bruit de la possession courut sourdement dans la ville et se répandit peu à peu. On fit des exorcismes et, au milieu de leurs convulsions, les religieuses accusèrent Grandier de les avoir mises au pouvoir du démon. Nous ne pouvons pas entrer dans le détail du triste procès qui conduisit Grandier au bûcher; ce serait trop nous éloigner de notre

but. Plus loin nous étudierons un à un les symptômes morbides de quelques-unes des femmes religieuses ou séculières qu'on disait possédées, ainsi que ceux offerts par des exorcistes ou autres personnes qui prirent part à l'accusation dirigée contre Grandier. Il nous suffit ici d'avoir donné le point de départ de la malade.

II.

Passons maintenant en revue les opinions des médecins qui, depuis lors jusqu'aujourd'hui, ont écrit sur ce sujet.

Le premier qui osa exprimer sa conviction fut Marc Duncan, médecin écossais, établi à Saumur. Son ouvrage (n° 6) parut vers le mois de juin 1634, quelque temps avant la mort de Grandier. D'un style clair et précis, cet opuscule est, sans contredit, le meilleur mémoire qui ait été fait sur ce sujet. On y remarque une netteté d'exposition, et une naïveté d'expression qui en font un monument précieux des tendances progressives de l'esprit humain. L'auteur commence par établir qu'il peut douter de la possession sans être impie. Il se demande ensuite s'il doit y croire, parce que des évêques, des prêtres, des hommes puissants et des médecins y croient; il répond hardiment : non. Quant aux rapports de ces derniers, après les avoir examinés, il ne peut croire comme eux; « car, s'ils ne sont appuyés de bonnes et fortes raisons, ils ne sont pas, comme un texte d'Hippocrate, pour fermer la bouche aux autres médecins » (p. 9). Puis, examinant s'il y a eu fourberie de la part des religieuses, il dit : « Est-il croyable qu'elles ayent complotté ensemble pour accuser de magie un prestre innocent, qui ne les auroit jamais offencéez? J'aurois bien de la peine à le croire (p. 12). Mais posons qu'il n'y ait point de fourbe ni de fiction en cette affaire, s'ensuit-il, pour cela, que ces filles soyent possédées? Ne se peut-il pas faire que, par folie et erreur d'imagination, elles croyent estre possédées ne l'estant pas » (p. 13)? Pour expliquer comment l'idée de possession a pu devenir l'idée fixe de ces religieuses, il s'appuye sur ce que les jeûnes, les veilles, les profondes méditations exaltent

singulièrement l'imagination des individus mélancoliques. « Il seroit à désirer que tels esprits ne s'addonnassent pas à la vie solitaire et religieuse ; car la fréquentation ordinaire des hommes leur pourroit servir de préservatif contre tels maux » (p. 14). Après avoir étudié l'influence que l'esprit et le corps exercent l'un sur l'autre, il arrive à la critique des faits observés à Loudun : c'est agir logiquement et vouloir pousser les apôtres de la possession dans leurs derniers retranchements. Il passe en revue la connaissance des langues, la connaissance des pensées, les mouvements extraordinaires, l'augmentation de la force musculaire, l'insensibilité, le changement d'état des organes ; il ne voit rien dans tout cela qui soit en dehors des faits naturels observés chez les diverses espèces de mélancoliques. Quoiqu'il ne fasse qu'effleurer la matière, ainsi qu'il le dit lui-même, cela ne l'empêche pas de se servir toujours des arguments les plus solides, des raisonnements les plus justes. Il parle d'une séance d'exorcisme à laquelle il assista, celle où la prieure se fit trois blessures au côté. Il critique ce fait et d'autres encore, puis il termine son mémoire en disant qu'il ne croit pas à la possession ; « car, en question de fait, si les preuves ne sont fort claires, il vaut mieux suspendre son jugement et douter d'une vérité, que de se mettre en hasard d'embrasser une fausseté » (p. 64).

La connaissance des langues était, suivant le rituel, la raison *sine qua non* de la possession, et Duncan avait dit, dans l'ouvrage dont nous venons de parler (p. 19) : « Il y a des médecins qui ont escrit que le cerveau de l'homme et ses esprits animaux peuvent acquérir une certaine trempe en la phrénésie, mélancholie ou manie, qui le fasse parler latin sans l'avoir appris auparavant. » C'était saper la base fondamentale sur laquelle s'étayait la possession, aussi fût-ce ce que l'on essaya tout d'abord de réfuter. Pour cette phrase, La Menardière publia, en 1635, son *Traitté de la mélancholie* (n° 7). Style diffus, tortueux, embarrassé, fade, guindé, prétentieux, telles sont les qualités de cet ouvrage. L'auteur essaye de démontrer qu'il est impossible que la mélancolie soit la seule cause des phénomènes extraordinaires que

l'on observait chez les religieuses; il veut que l'on y reconnaisse la présence du démon. Tout ce volume ne contient que des vues théoriques de plus en plus absurdes, et, quand on arrive à la fin, après s'être souvent fatigué à saisir la pensée de l'auteur, on s'aperçoit que l'on n'a été frappé d'aucun argument; que toutes ces grandes phrases ont l'air de vouloir prouver et ne disent rien, et l'on se demande avec étonnement comment il se fait que ce livre ait été le premier degré vers la haute fortune à laquelle l'auteur est parvenu.

Cet ouvrage n'était pas digne d'une réfutation; un anonyme en publia pourtant une sous le titre *Apologie pour M. Duncan*, etc. (n° 8). Ce volume très-rare, que je n'ai vu cité nulle part, et dont je ne connais que l'exemplaire que je possède, est bien écrit, bien pensé, et je ne comprends pas comment un homme de savoir a pu se donner tant de peine pour réfuter un livre absurde. Il traite vertement La Menardière, et combat l'une après l'autre toutes les idées du futur *immortel;* ses arguments serrés et nombreux l'attaquent de tous côtés. Spécialement consacré à la discussion des théories, cet ouvrage contient peu de détails sur les possédés de Loudun.

Le 14 octobre 1634, Seguin, médecin à Tours, écrivit à un de ses amis une lettre sur les possédés (n° 25). Seguin ne croit pas qu'il y ait de fourberie; il a interrogé les religieuses, elles lui ont naïvement répondu. Il est étonné de voir les convulsions venir et cesser au commandement de l'exorciste; il a vu cela arriver et manquer quelquefois. Il avoue que ce fait ne prouve pas la possession, et peut dépendre d'une maladie de l'esprit; mais il croit à la possession, car, si cela vient de l'intrigue des hommes, il faut qu'ils soient pires que Belzébuth, et ce raisonnement le confirme dans sa croyance. La connaissance des langues lui fait faire encore cette réflexion: « Il y a du diable ou de la méchanceté endiablée, » et il préfère croire au diable. Assez bien écrit et assez bien pensé, ce fragment mérite d'être consulté.

Nous arrivons aux Exercices de François Pidoux, médecin à Poitiers (n° 19). Dans le premier, il se laisse aller d'abord à de longues divagations qui peuvent se résumer par cette phrase: « Quam plurimi ea

« quæ nesciunt ad occultum aut divinum statim referunt, more que « vulgi tribunt dæmonibus » (p. 6). Enfin il aborde son sujet; il veut que l'on sépare bien les actions naturelles, mais non ordinaires des actions qui sont en dehors de la nature. Il décrit (p. 16) tout ce qu'on a observé chez les possédés de Loudun; puis, reprenant un à un chaque symptôme, il les explique tous par des faits, excepté deux pour lesquels il dit : « Ignota intelligere linguarum idiomata, occulta-« que detegere, nullatenus physicam habere possunt subsistentiam » (p. 30). Il finit par conclure en faveur de la possession. Le second exercice est l'apologie du premier. Nous ne voulons point ici redire les colères de Pidoux contre ses critiques; nous ne parlerons pas de son érudition grecque et arabe. Il recommence à vouloir prouver ce qu'il avait admis dans son premier mémoire : « Julioduni adsunt dæmones » (p. 103). Il discute l'influence des astres, la divination; il cite Euclide et Archimède; il persiste à croire que les religieuses sont possédées.

Plusieurs critiques de ces Exercices circulèrent manuscrites à Poitiers: aucune n'a été imprimée. Une d'elles était de G. Duval, avocat, sous le pseudonyme Eulalius. Duval parla de Pidoux sans ménagement; il le traita de lunatique, d'ignorant médecin, d'écrivain ridicule, d'homme tout à fait dénué de bon sens. Pidoux aurait pu mépriser cette satyre; il y répondit (n° 20). Toute cette réponse n'est consacrée qu'à renvoyer à son censeur les épithètes les plus injurieuses, à défendre des solécismes latins par des citations grecques, à de longues dissertations d'astrologie. Somme toute, cet ouvrage est peut-être plus qu'insignifiant.

Thomas Brown, dans son livre *Religio medici* (trad. de l'anglais en latin par J. Merryweather. Argent., 1652), écrit « qu'il croit qu'il y a des hommes possédés du diable, mais que beaucoup aussi sont tourmentés par la mélancholie. » Sur cela, L.-N.-M.-E. M., qui y a ajouté des notes, dit (p. 189) : « Morbo hypochondriatico laborantes adeo mira « sæpe committunt, ut interdum haud imperitis medicis imponant. « Testatum id faciunt virgines moniales, civitatis Loudunensis in Gallia,

« quæ a plerisque pro obsessis habitæ sunt et ipsæ tales se fuisse « adhuc credunt. Medicorum opera (ut postea innotuit) sanitati restitutæ sunt. »

Digby, dans son discours touchant la guérison des plaies par la poudre de sympathie, Paris, 1658, parle des maladies convulsives qui se propagent par contagion de l'imagination, puisqu'il ajoute : « Je pourrois faire un long et notable narré de semblables choses arrivées aux religieuses de Loudun » (p. 126).

Gilles Ménage, dans la Vie de son Père (*Vitæ Petri Ærodii et Guillelmi Menagii, scriptore Ægidio Menagio*. Par., 1675), dit que Grandier fut accusé injustement, et il ajoute (p. 82) : « In anno 1632, accidit ut « aliquot virgines Loudunensis cœnobii, uteri suffocationibus, ut vero« simile est, laborantes, adeo vexarentur, ut eas a dæmone correptas « crederent homines superstitiosi. »

Les idées s'éclaircissaient, la vérité se montrait; mais tout le XVIIIe siècle passa sans qu'aucun médecin s'occupât des possédés. Il faut arriver au commencement du siècle présent pour voir les idées se reporter de ce côté. En 1813, Petroz a publié (*Dict. des sciences méd.*, t. IV, p. 283) un article sur la catalepsie, et il compare la maladie des religieuses de Loudun aux faits de catalepsie hystérique publiés par Petetin.

La même année et dans le même ouvrage (t. VI, p. 227), Montègre considéra les possédées de Loudun comme atteintes d'une maladie analogue à celle des convulsionnaires de Saint-Médard, maladie d'imitation et presque toujours compliquée d'hystérie.

L'année suivante, encore dans le même ouvrage (t. VIII, p. 306), M. Esquirol donna aussi son opinion. Suivant lui, la démonomanie était la maladie des religieuses de Loudun. Ce travail remarquable, comme tout ce qui est sorti de la plume de son savant auteur, a été reproduit dans son grand ouvrage récemment publié (*Des maladies mentales*, etc. Paris, 1838). Georget (dans sa *Physiologie du système nerveux*, 1821) regarde la possession de Loudun comme une supercherie. C'est être trop exclusif.

Voici que les idées se rapprochent; l'analyse philosophique s'empare des faits et sait les élucider. Si nous voyons les médecins être encore en apparence dissidents entre eux, c'est qu'ils n'ont pas assez étudié la question, ou qu'ils l'ont envisagée sous des points de vue différents. En effet, tous les convulsionnaires étaient démonomanes; presque tous étaient sujets aux attaques d'hystérie, de catalepsie ou d'autres névroses. C'est là le vrai; et, à côté de cette explication satisfaisante, une autre a été donnée par certains novateurs qui voulurent expliquer tous les faits inexpliqués jusqu'alors, en faisant intervenir un agent particulier, inconnu, insaisissable. Marchant sur les traces de Puységur, bientôt, pour eux, il n'y eut plus de mystères, plus de miracles; l'agent répondait à tout. Mais parmi eux surgirent des schismatiques d'un genre nouveau, qui, reconnaissant les faits, nièrent l'existence de l'agent, et avancèrent que les phénomènes magnétiques n'étaient que le produit de l'imagination; et les premiers venus lancèrent l'anathème sur d'Hénin de Cuvilliers. Les deux sectes fouillèrent les annales de l'histoire, et se lancèrent l'une à l'autre des flots d'érudition, et pourtant la vérité n'a pas jailli; c'est à peine si, avec la thèse de notre ami M. Chambardel, on commence à l'entrevoir. Bientôt une troisième secte se leva et voulut prendre aussi sa place au soleil; Al. Bertrand en est le chef. Il publia, en 1823, son *Traité du somnambulisme ;* il croyait encore, comme Puységur et ses élèves, mais déjà des aperçus nouveaux faisaient prévoir que bientôt il n'aurait plus foi aux paroles du maître, et la réforme ne tarda pas à se montrer au grand jour. *Du magnétisme animal en France, suivi de considérations sur l'extase*. Paris, 1826, tel est le titre du dernier ouvrage de Bertrand. Pour lui, plus de somnambulisme; à cette expression il substitue le mot *extase*, qu'il détourne de sa signification usuelle, et qu'il définit « un état particulier qui n'est ni la veille, ni le sommeil, ni une maladie; un état qui est naturel à l'homme, en ce sens qu'on le voit constamment apparaître, toujours identique au fond dans certaines circonstances données (Tab., p. 3, note). » C'était résoudre le problème par une hypothèse, trancher la difficulté avec un mot. Dans son premier ouvrage, il avait parlé des possédés de Loudun;

et, dans le second, il en parle d'une manière plus spéciale encore ; il se sert des faits observés chez ces religieuses pour étayer son système. C'est le dernier médecin qui ait étudié le procès de Grandier avec un peu d'attention.

Depuis lors les médecins n'en parlent plus, ou, s'ils rompent le silence, c'est pour commettre les plus étranges méprises qu'il soit possible d'imaginer (*Gaz. méd.*, décembre 1836). Nous qui avons souvent applaudi M. Andral dans ses leçons si pleines de faits, nous avons été bien étonné, en lisant son *Cours de pathologie interne*, publié par M. Latour en 1836, t. III, p. 344, de voir le savant professeur se tromper de date, altérer les faits, et sembler ne connaître l'histoire des possédés de Loudun que d'après le roman de M. Bonnellier (n° 35). Force nous a été de rejeter la faute sur le rédacteur.

III.

Nous allons étudier les possédés dans leurs symptômes morbides; et d'abord voici comment Pidoux décrit d'une manière générale l'état des religieuses : « Delirant, vociferantur, rident, plorant, ejulant, prælongam exerunt linguam, obscæna loquuntur, execranda edunt, multos pugnis impetunt, contorsiones et obversiones stupendas exercent, humi volutantur, et sese rotant, convulsiones universales et particulares patiuntur, in ecstases rapiuntur, quæstionibus romano idiomate præsertim propositis, et sæpius repetitis apposite, sed vernaculo sermone respondent. Ea vero omnia maxime ad imperium sacerdotis exercent (n° 19, p. 16). Immotæ manent, potius rigent, transfixæ non sentiunt, et tanquam turcico Masslascho, aut opio sopitæ, aliquando nec respirant, sed jacent veluti mortuæ (p. 21). Quædam ex his, talis tantum solo affixæ, reflexo ad posteriora corpore, firmiter ad solidum tempus stant (p 37). Aliæ humi jacentes, non articulatim sed erecto quasi trunco et rigido corpore seipsis assurgunt (p. 39). » Huit religieuses et quatre séculières étaient ainsi possédées ; nombre d'autres séculières et religieuses étaient obsédées ou maléficiées. Parmi toutes

ces femmes; il n'y en a que cinq sur lesquelles nous ayons des détails assez circonstanciés; les autres se sont perdues dans la foule. Trois des exorcistes, un religieux, un chirurgien, nous offriront aussi des phénomènes très-curieux.

Ire OBSERVATION.

Jeanne de Belciel, fille du baron de Cose, en Saintonge (sœur Jeanne des Anges), était supérieure du couvent des Ursulines de Loudun. « Elle étoit encore assez jeune : c'étoit une fille d'esprit, d'une humeur douce et flexible, d'un jugement solide et d'une santé foible. Elle avoit un naturel vif et des passions fortes, quoiqu'elle se fût étudiée à les modérer » (Boudon, *L'homme de Dieu*. Chartres, 1683, p. 166). Ainsi que nous l'avons dit précédemment, elle fut une des premières tourmentées par des apparitions et des visions qui commencèrent dans la nuit du 21 au 22 septembre 1632. Le 1er octobre, elle eut des convulsions, et elle continua à en avoir plus particulièrement et plus fréquemment que les autres. Le 5 du même mois, on commença les exorcismes. Le 6, on voulut lui donner la communion; elle grinça des dents, tira la langue, hurla. Le soir du même jour, elle eut de violentes convulsions; elle écumait, faisait des grimaces, soufflait, tirant la langue et la grossissant énormément (n° 24, pp. 756-758). Le 10, toujours même état. Le 11, en présence du bailly de Loudunois et de Louis Chauvet, lieutenant civil, « elle eut des mouvements violents, et fit des actions étranges; elle poussa quelques cris qui approchoient de ceux d'un petit pourceau; elle s'enfonça dans son lit et s'en retira plusieurs fois avec des postures et des grimaces d'une personne qui est hors du sens. » Elle répondit en latin aux questions que Mignon lui faisait dans la même langue. On lui servit à manger; « elle mangea, mais fort peu, parce qu'elle étoit trop souvent travaillée par le retour des convulsions » (n° 32, p. 30). Le 12, en présence du bailly, du lieutenant civil, d'Irénée de Sainte-Marthe, et de gens de toutes conditions, « elle eut d'abord de grandes convulsions; elle tira la langue, elle bava, elle écuma à peu

près comme si effectivement elle eût été dans un accès de rage. » On voulut la faire parler, mais « le démon parloit entre les dents, et il ne fut pas aisé d'entendre. » Elle devint aussi traquille que si elle n'eût souffert aucune agitation (*ibid.*, p. 38). Le lendemain, à la faveur des exorcismes, tout cessa (*ibid.*, p. 43), pour recommencer le 20 novembre suivant avec une nouvelle énergie (n° 24, p. 762). Le 24, pendant la messe, en présence de plusieurs médecins, « elle eut de grandes convulsions : ses bras et ses mains se tournèrent, ses doigts furent à demi fermés, ses joues parurent fort enflées, et l'on ne vit que du blanc dans ses yeux (n° 32, p. 56). » Dans l'après-midi, convulsions; « ses pieds parurent crochus » (*ibid.*, p. 60). Le 5, « elle eut, pendant la messe, des convulsions semblables à celles des jours précédents, dans l'une desquelles elle s'écria, sans être exorcisée ni interrogée : Grandier! Grandier! mauvais prêtre! L'exorciste s'approcha pour lui donner la communion; mais elle entra dans des convulsions dont les mouvements furent extraordinairement violents. Après ces convulsions, qui avoient été longues et violentes, elle ne parut pas plus émue qu'elle étoit auparavant, ni même sa couleur ne fut pas plus vive » (*ibid.*, pp. 62-66). Le même jour, « voyant l'exorciste et le ciboire qu'il avoit dans la main, elle eut de fort grandes convulsions, comme si le diable fût entré en fureur à la vue de cet objet » (*ibid.*, p. 68). Le 26, dans une crise, elle accusa Grandier. On lui demanda où il se trouvait au moment où elle parlait : elle indiqua un lieu qui n'était pas celui où on le savait être; on le lui dit, et cette manière de procéder l'étonna si fort, « qu'elle demeura muette, et ne rentra plus dans ses convulsions, quoique l'on continuât à l'exorciser » (*ibid.*, p. 74).

Plus d'une année s'écoule sans que nous ayons aucun détail sur cette femme. Au mois de mai 1634, Duncan vint à Loudun. Il assista à plusieurs séances d'exorcismes; il voulut savoir si la force était réellement augmentée, ainsi qu'on le disait. Le 21 mai, « il se saisit de sa main droicte avec une seule des siennes, et elle, après s'être efforcée en vain de la luy arracher, fit les contorsions de ses jambes et de son bras gauche qu'elle avoit libres » (n° 6, p. 44). Le 22, « jubente exorcista,

« corporis contorsionem passa est, qua manibus pedibusque in poste-« riora retractis, volisque illarum, et horum plantis exactæ aliquandiu « junctis, tandem partibus illis pristino statui redditis surrexit » (*ibid.*, p. 56). C'est à la suite de cela qu'on trouva à son côté trois petites blessures, signes de la sortie d'un des démons qui la possédaient. A quelque temps de là Grandier fut brûlé vif, et le lendemain, 19 août, l'exorciste ordonna au démon qui possédait la supérieure d'adorer le sainct-sacrement, à genoux, las mains jointes, avec tremblements de corps et grincements de dents; elle ne le voulut pas faire, le prêtre insista, elle obéit (nº 12, p. 49). Le même jour, « le père a commandé au diable de se jeter contre terre, et d'adorer le sainct-sacrement : il a fait des contorsions estranges, se renversant sur le dos, tournant les pieds et les mains, se joignant les plantes des pieds parfaitement avec les deux mains, sans toucher à terre que du ventre, avec des grimaces espouvantables, et, en un instant, au commandement de l'exorciste, la fille est revenue à son état naturel » (*ibid.*, p. 54).

Des sept démons qui avaient possédé cette religieuse, quatre restaient encore lors de l'arrivée à Loudun du père Surin, qui fut nommé son exorciste. C'était à la fin du mois de décembre 1634. « Les diables avoient pris un tel empire sur elle, qu'ils l'avoient rendue incapable d'aucun exercice de piété. Mais ce qui étoit de plus affligeant et de plus dangereux, étoit la vexation cruelle d'Isacaron, démon d'impureté, que luy causoit des tentations espouvantables » (Boudon, p. 166). Surin, dont nous parlerons plus loin, changea le mode de traitement de la supérieure; ce ne fut plus que rarement qu'il l'exorcisa en grand appareil (p. 326). Il voulut « qu'elle s'accoutumât à coucher sur la dure, à dormir sur des aix, et à ne presque point approcher du feu; elle, qu'auparavant n'eût pu dormir que sur un lit de plume, et enveloppée dans des draps bien chauds durant l'hiver, elle prenoit une rude discipline trois fois le jour, et portoit ordinairement la haire avec une ceinture de cuivre affligeant, y joignant un jeûne fréquent » (p. 332). A la même époque « les démons, par une permission secrette de Dieu, faisans leurs efforts pour la perdre de réputation, luy donnèrent une

grossesse apparente : ce qui luy étoit un sujet d'une dernière humiliation. Mais la très-pure vierge jeta la confusion sur ceux qui la vouloient donner, car elle contraignit les démons de délivrer la mère de cette grossesse apparente, comme ils l'avouèrent eux-mêmes. Mais comme ils luy avoient causé cette marque apparente par quantité de sang qu'ils avoient amassé dans son corps, ils le luy firent vomir durant vingt-quatre heures » (*ibid.*, p. 162).

Gaston, duc d'Orléans, frère de Louis XIII, vint à Loudun, et, le 10 mai 1635, on exorcisa devant lui la prieure. L'exorciste ayant dit à la possédée d'adorer le saint-sacrement, elle eut « une effroyable convulsion, et elle vint se jeter ventre à terre aux pieds de l'exorciste qui tenoit le saint-sacrement, et ayant étendu le corps et les bras en forme de croix, elle tourna la paume des mains, puis acheva le tour en entier: elle rapporta les mains ainsi tournées, et les joignit sur le bout de l'épine du dos, et incontinent elle porta les deux pieds joints aussi, en sorte que les deux poulces touchoient les deux côtez du dehors de la plante du pied, demeurant assez longtemps en cette posture et avec des tremblements étranges, ne touchant la terre que du ventre. » Elle revint à elle, mais quasi au même temps le père Surin, qui parloit au duc d'Orléans, fut pris de convulsions (*voyez* obser. VI), et quand il fut calmé, le diable rentra dans la prieure, et le père continua l'exorcisme (nº 16, p. 18). Le 5 novembre, Surin chasse le diable Leviatan; elle fait quantité de tours de force (nº 17, p. 7). Le 29 du même mois, il chasse le démon Balam qui, pour signe de sa sortie, écrit sur la main de la possédée le mot *Joseph* (nº 18, p. 4). Le 6 janvier 1636, le démon Isacaron sortit en écrivant le mot *Maria* (nº 21, p. 36). En ce temps elle eut des visions, des apparitions, des révélations (Boudon, p. 163, 166, — nº 21, p. 16, 22, 44). Dans l'une, on lui dit qu'elle ne serait délivrée de son dernier démon qu'en allant au tombeau de saint François de Sales, à Genève; elle y alla, et le miracle s'accomplit comme elle l'avait prédit.

Réflexions. — Nous aurions pu donner encore plus d'étendue à cette observation; les documents sont nombreux. En les examinant tous avec attention, on voit d'abord l'hystérie, puis, à mesure que l'on avance, des convulsions, des mouvements qui ressemblent plus aux tours de force d'un bateleur qu'aux symptômes d'une affection réelle. Qu'y a-t-il dans cette histoire? Une femme à passions ardentes, éprise peut-être d'un homme qui l'a dédaignée à cause de quelques défauts corporels (n° 3, p. 1, 4), devient hystérique, et, au milieu de ses convulsions, elle jette de terribles accusations contre celui dont elle veut se venger. Il y avait en elle une bien grande haine contre Grandier; sans cesse elle l'accuse de magie; elle prononce spontanément le nom de ce prêtre. Un jour le remords la prend, et « elle se mit en chemise, nu-tête, avec une corde au cou et un cierge à la main, et demeura en cet état l'espace de deux heures, au milieu de la cour, où il pleuvoit en abondance, et lorsque la porte du parloir fut ouverte, elle s'y jetta et se mit à genoux devant le sieur de Laubardemont, lui déclarant qu'elle venoit pour satisfaire à l'ofence qu'elle avoit commise en accusant l'innocent Grandier, puis, s'étant retirée, elle atacha la corde à un arbre dans le jardin, où elle se fut étranglée sans que les autres sœurs y accoururent » (n° 32, p. 232, *Extr. des preuves*). Sans doute alors le confesseur intervint, sans doute il lui démontra qu'elle était trop avancée dans la voie des dénonciations pour pouvoir reculer, et que la religion y était intéressée, que trop d'individus se verraient froissés dans leur croyance si la possession cessait spontanément. Les jongleries continuèrent, et depuis lors ce furent toujours « les diables qui la possédoient qui étoient fertiles en miracles, et qui obéissoient à la voix des exorcistes; les autres étoient malins, rebelles et désobéissants » (*ibid.*, p. 146; — n° 2, p. 1). C'est elle qui met les autres religieuses en scène, c'est elle qui a le mot d'ordre, c'est toujours elle qui rapporte les pactes, roses ou épines. Au commencement elle était malade, mais bientôt la maladie ne pouvant suffire à l'avide curiosité du peuple, la jonglerie s'en mêla, la vérité fit place au mensonge. Nous

pouvons dire d'elle ce que Marescot, Riolan et Duret disaient de Marthe Brossier : *Multa ficta, a morbo pauca, a dæmone nulla.* Nous ne dirons rien d'Isacaron ni de cette *grossesse apparente* sur laquelle nous avons trop peu de détails, et que nous n'aurions pas signalée, si le fait ne nous était raconté par l'auteur le plus digne de foi en pareille circonstance.

IIe OBSERVATION.

Claire de Sazilly (sœur Claire de st. Jean) était d'un tempérament un peu mélancolique (n° 7, p. 24). Au mois de septembre 1632, elle commença à être sujette aux convulsions. Le 6 octobre, on voulut lui donner la communion ; elle riait perpétuellement, et le soir elle eut de grandes convulsions (n° 24, p. 761 767). Le 10, elle fut tourmentée (n° 32, p. 30). Le 11, elle eut plusieurs convulsions, et les mouvements de son corps parurent assez extraordinaires (*ibid.*, p. 33). Le 12, elle eut pendant la messe un grand tremblement des bras et des mains, et le soir quelques convulsions (*ibid.*, p. 38, 40). Le 24 novembre, après la messe, on la fit venir dans le chœur : elle fit une espèce de gémissement, et, lorsqu'on l'eut mise sur le lit, elle prononça en riant : Grandier, Grandier. L'exorciste s'étant approché, elle fit mine de lui cracher au visage, et elle lui leva souvent le nez en signe de dérision ; elle fit voir des mouvements lascifs à tous les spectateurs, et prononça plusieurs fois une parole sale et déshonnête. L'exorciste l'ayant conjurée de dire le nom du démon qui la possédait, elle nomma Grandier. Pendant les convulsions elle fut piquée au bras par une épingle qui attachait sa manche. Il ne parut pas que le diable l'eût rendue insensible aux douleurs corporelles, car elle dit fort bien : Otez-moi cette épingle, elle me pique (*ibid.*, p. 58).

« Le 26 juin 1633, l'exorciste ayant par mesgarde laissé tomber du soulfre bruslant sur la lèvre de la sœur Claire, elle se mit à pleurer amèrement, en disant que puisqu'on disoit qu'elle étoit possédée, elle en vouloit bien croire quelque chose, mais que pour cela elle ne

méritoit pas d'estre ainsi traittée » (n° 6, p. 16). Le 3 juillet de l'année suivante, on voulut l'exorciser; mais, les larmes aux yeux, « elle déclara que tout ce qu'elle avoit dit depuis quinze jours n'estoit que de pures calomnies et que des impostures; qu'elle n'avoit rien fait que par l'ordre des exorcistes. » Le 7 du même mois, elle fit les mêmes déclarations, sortit de l'église et voulut s'enfuir (n° 32, p. 166).

Depuis lors la maladie a fait des progrès : « Le corps de sœur Claire ploye comme une lame de plomb, et se renverse de toutes parts, mesmes hors son équilibre et ligne de direction. Lorsque le démon la possède, il luy ouvre les cuisses de telle sorte, que le périnée touche contre terre (n° 12, p. 21). » Avec ces phénomènes d'autres plus extraordinaires se développèrent bientôt : la possédée connaît les pensées secrettes, obéit à des commandements tacites.

Voici quelques-uns de ces faits : « Le 20 juin 1633, Jacques Morin, prieur de Saint-Jacques de Thouars, ayant demandé au sieur de Morans quelque signe qui luy peust faire cognoistre la possession, il dit tout bas en l'oreille dudit sieur de Morans qu'il désiroit pour signe qu'une des possédées luy apportast et présentast à la grille cinq feuilles de rozier; et d'autant que l'on avoit asseuré que sœur Claire estoit dans le refectoir, le sieur de Morans dist à basse voix que le diable qui la possédoit lors obéist au signe, selon l'intention dudit Morin. Alors la dite sœur sortit du refectoir, et alla dans le jardin d'où elle apporta premièrement un soucy et quelques autres herbes, et, les présentant à la grille, elle dist avec des ris immodérez : Est-ce cela, mon père, ce que vous demandez, je ne suis pas diable pour savoir vos intentions. A quoy il repartit simplement : *Obedias.* Alors la dite sœur s'en alla audit jardin dont estant revenue, et s'estant présentée à la grille, après plusieurs commandements réitérez d'obeyr, elle présenta une petite branche de rozier, où il y avait six feuilles, et le sieur de Morans luy disant : *obedias punctualiter*, elle arracha une des six feuilles, et, présentant la branche audit sieur prieur, luy dit : Je vois bien que vous n'en voulez que cinq, l'autre n'estoit pas du nom-

bre (n° 12, p. 22). » Le 27 du même mois, le premier et le 19 août, on observa des faits à peu près semblables (*ibid.*, p. 25-28). Au mois d'octobre, Jean de Beaudean-Parabère, marquis de La Mothe Saint-Heraye, vint à Loudun avec sa tante la comtesse de Neuillant. Il y observa plusieurs faits curieux. « Le cinquiesme octobre, en un des parloirs du couvent, ledit sieur de La Mothe désira de l'exorciste qu'il appelast à basse voix sœur Claire qui estoit au dedans du couvent, et luy commanda de se mettre à genoux, et de dire en arrivant *Ave Maria.* Elle vinst, et, après le commandement plusieurs fois réitéré, obeist. Le chevalier de Meré, qui estoit aussi présent, demanda au diable qu'il luy dist le jour qu'il s'estoit confessé la dernière fois. Il luy dist que c'estoit un vendredy, dont il demeura d'accord » (*ibid.*, p. 29).

Ici vient se placer un fait que nous hésiterions à copier s'il n'était rapporté par les juges de Grandier : « Elle se trouva si fort tentée de coucher avec son grand ami, qu'elle disoit estre ledit Grandier, qu'un jour s'étant approchée pour recevoir la saincte communion, elle se leva soudain, et monta dans sa chambre, où ayant été suivie par quelqu'une des sœurs, elle fut vue..... » (n° 32, p. 233, ext. des preuves). L'honêteté, dit Aubin, ne permet pas d'écrire les ordures de cet endroit. C'est en s'étayant sur de pareils faits que des juges ont osé condamner Grandier à mort. Remarquons encore que des huit démons qui la possédaient deux avaient rapport à ses idées habituelles, l'un s'appellait Pollution, l'autre avait nom Concupiscence (n° 12, p. 61).

Le jour de la mort de Grandier arriva. Pendant le supplice de cet infortuné on exorcisa Claire. Tout à coup elle s'écria : Hé! mon pauvre maistre Grandier, on le brusle, et le voilà qui tombe comme je fais. Et tournant la tête du côté gauche, elle se laissa tomber : ce fut en effet ainsi que tomba Grandier lorsque la corde qui le tenait au col fut bruslée. Elle parut alors avec un visage plombé, livide et épouvantable (n° 33, p. 344,—n°12, p. 45). Le 18 septembre suivant, voici ce qu'observa La Menardière : « Vidimus Claram e perinæo tanquam ex

« hemicyclo sedentem, et internis femorum inguinumque partibus « humo adplicatissimam; quasi tota illa corporis moles quæ ab utro- « que ischio ad pedes usque protenditur, nullis nervorum aut ossium « compagibus adnexa, merus foret musculus, aut mera caro » (n° 7, « p. 132).

Le personnage de démoniaque la fatiguait toujours; aussi fit-elle souvent depuis la mort de Grandier les déclarations qu'elle avait déjà faites : qu'elle n'était pas possédée, et qu'on la forçait à remplir son rôle (n° 32, p. 401). Le 10 mai 1635, nous la voyons pourtant encore tenir dignement sa place. Gaston d'Orléans était à Loudun. « On exorcisa en sa présence sœur Claire. Le démon la mit dans un grand assoupissement, et la rendit entièrement insensible et maniable comme une lame de plomb, et elle demeura debout, ce qui donna sujet à l'exorciste de luy plier le corps en diverses façons en arrière, en avant et des deux costez, en sorte qu'elle touchoit presque la terre de teste, le démon la retenant en la posture en laquelle on l'avoit mise jusqu'à ce qu'on la changeât, n'ayant, durant ce temps qui fut assez long, aucune respiration par la bouche, mais seulement un petit souffle par le nez qui estoit presque insensible. Puis l'exorciste luy prit la peau du bras, et la perça d'outre en outre avec une espingle sans qu'il en sortît de sang, ou que la fille fist paroistre aucun sentiment. Après cecy, elle fut soudain agitée, le diable la roulant par la chapelle, et faisant diverses contorsions et tremblement d'une façon du tout admirable : ayant, entre autres mouvements, porté cinq ou six fois le pied gauche de la fille à la joue et par dessus l'espaule, tenant cependant la jambe embrassée du mesme costé. Durant toutes ces agitations qui furent longues, son visage devint difforme et hideux; la langue grosse, livide, pendante, avec la respiration esgalle, sans cligner les yeux. Elle estendit les jambes en travers de telle sorte, qu'elle touchoit du périnée contre terre, et en ceste posture l'exorciste luy fit tenir le corps droit et joindre les mains. Monsieur, ayant veu et admiré tout ce que dessus, pour avoir une plus entière et parfaite satisfaction, convint secrètement avec le père Tranquille, qui estoit

près de luy, d'un commandement qu'il feroit au démon. Après quoy l'exorciste, sans rien spécifier luy dit seulement : *Obedias ad mentem principis*, et le démon se traînant à genoux, les mains jointes, vers l'exorciste, luy baisa la main droite : c'était la pensée du duc. Après, le démon la renversa par terre, et la rendit fort pesante et roide comme du fer, et elle retourna à sa raison. Monsieur luy parla, luy toucha le bras qu'il trouva frais, et le pouls fort esgal » (n° 16, p. 15-18).

Réflexions. — Ce sont là tous les documents que nous avons pu rassembler sur Claire de Suzilly. Cette observation est vraiment intéressante, et, en lisant le dernier fait, ne croit-on pas relire une des observations de catalepsie hystérique consignées dans l'ouvrage de Petetin sur l'*Électricité animale*, mais recueillie, et écrite deux cents ans plus tôt. Voici comment nous expliquons l'histoire de Claire. A elle, vive et nerveuse, on a parlé de Grandier; elle ne l'a pas vu. On lui a dit la beauté du prêtre, on lui a raconté ses bonnes fortunes, et bientôt l'érotomanie s'est emparée d'elle. Le mal a grandi dans le silence et le désœuvrement; puis l'hystérie, la catalepsie, sont venues achever de mettre le trouble dans l'esprit et dans le corps de cette femme. Facilement alors on lui a fait croire que Grandier était magicien, qu'il l'avait fait posséder par des démons soumis à ses ordres; elle l'a cru, et la démonomanie a encore augmenté son mal. Quelques années plus tard, la jonglerie continuait à Loudun; mais pour elle l'âge des passions avait fui : elle était guérie. Plus loin nous parlerons de la connaissance des pensées.

IIIe OBSERVATION.

Anne de La Motte (sœur Agnès de Saint-Jean), fille du sieur de La Motte-Baracé, en Anjou, se trouva inquiétée et infestée du malin esprit, le 20 novembre 1632 (n° 24, p. 762). Elle était jeune et jolie, aussi la nommait-on le *beau petit diable* (n° 3, p. 1). Dans ses crises

elle semblait « dormir, immobile et insensible, son corps pesant comme de la terre, les membres durs et roides comme du fer (n° 12, p. 21). Elle a souvent dict, quand on l'exorcisoit, qu'elle n'estoit pas possédée; mais qu'on le luy vouloit faire croire, et qu'on la contraignoit de se laisser exorciser » (n° 6, p. 15). Le personnage de démoniaque la fatiguait, avant et après la mort de Grandier; elle fit souvent les déclarations que nous venons de citer (n° 32, p. 166 et 401). Le 22 mai 1634, Duncan fit sur elle l'expérience qu'il avait faite le jour précédent sur la supérieure pour savoir si les forces des possédées étaient augmentées; le résultat fut le même (n° 6, p. 45). Elle présentait, elle aussi, des mouvements extraordinaires. « Insolentes motus præsertim Agneti illi « eximiæ familiares; et sua sunt illi incommoda » (n° 7, p. 134).

Gaston d'Orléans « estant arrivé à Loudun le mercredy, neufviesme de may 1635, alla incontinent après voir les religieuses Ursulines à la grille, où, tandis qu'il s'informoit d'elles-mêmes de leur estat, sœur Agnès parut un peu troublée et fit quelques frémissements. On l'exorcisa, et on ne tarda guère à voir le démon, dans sa plus haute rage, secouant diverses fois la teste de la fille en avant et en arrière, et la faisant battre comme un marteau avec si grande vitesse et furie que les dents luy en claquoient et son gozier rendoit un bruit forcé et entrecoupé de ces agitations. Le visage estoit tout à fait mécognoissable, le regard furieux, la langue prodigieusement grosse, longue et pendante hors la bouche, livide et seiche à tel poinct que le deffaut d'humeur la faisoit paroistre comme toute velue, la respiration estant toujours esgalle. Alors le démon adjuré d'adorer le sainct-sacrement, fit de grandes difficultez; finalement il obéit avec des tremblements, cris, groumellements, postures et contenances tout à fait horribles, et enfin portant un pied par le derrière de la tête jusqu'au front, en sorte que les orteils touchoient quasi le nez. Elle revint à soy, et interrogée par Monsieur, si elle se souvenoit de tout ce qui s'estoit passé, elle dit qu'elle avoit mémoire de certaines choses, et non des autres, et que, pour les responses qui avoient été faictes par sa bouche, elle les avoit seulement ouïes comme si un autre les eût proférées, et est à remar-

quer qu'un médecin et autres luy touchèrent le bras et trouvèrent son pouls égal après toutes ces violentes secousses et agitations » (n° 16, p. 8-11).

Réflexions. — Plus nous avançons, moins les détails sont positifs et nombreux. Nous pouvons cependant reconnaître l'hystérie, et la démonomanie qui laisse à la malade, comme dans le cas précédent, des moments de relâche. C'est encore une toute jeune fille, et sans trop hasarder, nous pourrions expliquer sa maladie de la même manière que pour l'observation qui précède.

IVe OBSERVATION.

Élisabeth Blanchard, séculière, était possédée par six démons : l'un d'eux se nommait *Charbon d'impureté* (n° 12, p. 63). « On l'a veue plusieurs fois les pieds en haut, la teste en bas, dans ses convulsions, tenir contre une chaise ou une fenestre sans estre appuyée dessus » (*ibid.*, p. 19). « Le 19 aoust 1634, l'exorciste luy a commandé d'exprimer les tourments que Grandier souffroit en enfer ; elle a fait des mouvements horribles, des hurlements estranges, ayant la langue toute noire et la bouche grande ouverte, faisant des contorsions » (*ibid.*, p. 55).

Le 10 mai 1635, on voulut « la faire communier en présence du duc d'Orléans ; elle tomba en une convulsion générale de tout le corps ; sa face changea de forme et de couleur, paroissant livide et fort enflée. La langue, qui sortoit toute hors la bouche, fut veue fort chargée et d'une largeur, espaisseur et grosseur tout à faict extraordinaires, et en cet estat elle vint serpentant jusques aux pieds du prestre qui luy mit le sainct-sacrement sur les lèvres. Elle fut incontinent jettée sur le carreau, le diable exerçant sur son corps les plus grandes violences, et donnant des marques horribles de sa rage ; il la renversa trois fois en arrière en forme d'arc, en sorte qu'elle ne touchoit au pavé que de la pointe du pied et du bout du nez. Bientôt après, on vit un battement à la

gorge qui la luy enfla extraordinairement et la rendit dure comme du bois. On remarqua ensuite au-dessous de l'aisselle droite une grosse tumeur avec un battement précipité qui fut admiré de tous et mesme du médecin de Son Altesse, et le démon commandé de s'oster de cet endroit, cette tumeur et battement cessa en ce lieu, et on vit un frémissement et agitation au bras droit jusqu'à l'extrémité des doigts » (n° 16, p. 11-13).

Réflexions. — Là aussi les détails nous manquent; nous voyons encore l'hystérie, et si nous suivions la manière de voir de quelques auteurs, nous pourrions lui appliquer les réflexions que nous a suggérées la première observation. Nous aimons mieux la croire érotomane et hallucinée, et voici ce qui nous confirme dans cette manière de voir. Étant confrontée avec Grandier, elle osa soutenir « qu'il avoit eu commerce charnel avec elle, et qu'il lui avoit promis de la faire princesse des magiciens, si elle vouloit le suivre au sabbat. » Grandier protesta n'avoir jamais vu cette fille avant le jour de cette confrontation (n° 32, p. 255).

Ve OBSERVATION.

Élisabeth Bastard (sœur Elisabeth de Sainte-Croix) était possédée de cinq démons; l'un d'eux avait nom *Allumette d'impureté* (n° 12, p. 61). Le 6 août 1634, « Jean Chiron, prieur de Maillezais, voulut estre confirmé en la croyance qu'il avoit de la possession. Il dist bas en l'oreille de Blaise de Fernaison, chanoine, qu'il vouloit que la religieuse ouvrit un missel qui estoit le long de la grille, et mist le doigt sur un introït de messe qui commence : *Salve sancta parens*. L'exorciste luy commenda d'obeyr selon l'intention dudit sieur Chiron; elle tomba en d'estranges convulsions, et proféra plusieurs blasphèmes, et quoyqu'elle n'eust jamais veu ledit sieur, l'appella prieur de Maillezais, et après plusieurs commendements réitérés, l'espace d'une heure, elle

prist le missel qui estoit sur un aix près de la grille, et dist : Je veux prier Dieu, moy; et tournant les yeux d'un autre costé, mist le doigt sur une grande S qui estoit l'introït d'une messe de la Vierge, commençant *Salve sancta parens* ; ce que voyant ledit prieur, il dist que c'estoit le signe qu'il avoit demandé » (n° 12, p. 26). Le 19 du même mois, on observa un fait semblable, en présence de Jean Filleau, avocat à Poitiers (*ibid.*, p. 27).

« Il est arrivé plusieurs fois que les exorcistes ont appellé secrettement cette mesme religieuse, quelquefois mentalement et de la seule pensée, d'autres fois à voix basse, mais sans estre entendu de personne du monde. Cette fille se sentant alors intérieurement attirée aux lieux où on l'appelloit, et se doutant de ce qui estoit, s'est couchée par terre pour résister à son inclination, et néanmoins en ces occasions, elle obéit ordinairement (n° 16, p. 39).

Réflexions. — Les faits pathologiques nous manquent ; nous pouvons seulement ici soupçonner que cette religieuse étoit érotomane et hystérique. Quant aux faits de communication de pensées, nous les apprécierons plus loin.

Nous arrivons à la seconde série d'observations : des hommes sont atteints de démonomanie.

VIe OBSERVATION.

Jean-Joseph Surin ou Seurin, jésuite, naquit à Bordeaux dans les premières années du XVIIme siècle (Boudon, *L'homme de Dieu,* p. 8). A huit ans, il fit vœu de virginité (p. 10). A dix ou onze ans, il fit connaissance d'une religieuse carmélite espagnole qui était venue à Bordeaux pour y établir un couvent selon la réforme de sainte Thérèse (p. 11). Il eut avec elle de longs entretiens sur la dévotion, si bien que l'enfant ne tarda pas à devenir extatique. « Environ à l'âge de treize ans, un jour, assistant aux vespres, tout à coup son cœur se trouva inondé d'une joie céleste qui l'obligea de s'asseoir, son corps ne le pouvant

supporter. Pour lors, il eut une lumière surnaturelle qui lui découvrit d'une manière ineffable les grandeurs inénarrables de Dieu; et tous les attributs divins luy furent manifestés » (p. 12). A quinze ou seize ans, il entra dans la Compagnie de Jésus (p. 29). Il portait ordinairement le silice, et tous les jours il prenait la discipline (p. 56). Ses abstinences ont été extrêmes; il a traité rudement son corps, l'affligeant de toutes sortes d'austérités et de pénitences qui ont été si grandes, qu'on aurait de la peine à le croire (p. 57). Malgré cela, il eut beaucoup à souffrir des tentations contre la pureté (p. 372).

Le père Surin arriva à Loudun le 25 décembre 1634. Il devint exorciste de la supérieure, et « les démons ne tardèrent pas à le menacer par la bouche de la possédée de luy faire mauvais traittement, et de se bien venger de luy. Si bien qu'il commença, le 19 janvier 1635, à sentir plusieurs signes de la présence et des opérations malignes des démons (n° 16, p. 21, 22). Il y avoit longtemps que tous les sentiments de voluptés estoient éteints en luy. Isacaron, demon de l'impureté, l'attaqua à face ouverte, le tourmentant sous diverses figures de serpent, de chien ou de quelqu'autre animal. Cependant, pour l'ordinaire, il le molestoit sous la forme d'un serpent qui s'entortilloit sur son corps entre ses vêtements et sa chair. Cette vexation diabolique, sous une forme si monstrueuse et en la manière qu'elle se faisoit, causoit une horreur naturelle au père, et luy donnoit un estrange tourment, d'autant plus qu'elle luy dura une année entière ou davantage sans presqu'aucune relâche (Boudon, p. 157). Il y avoit quelque temps qu'il estoit déjà obsedé des démons lorsque la déclaration ouverte de la guerre se fit. Un soir, dans un parloir, en la seule présence de Dieu et des anges, c'est là que se donna le deffy général d'un combat qui devoit durer de longues années : « J'ai commencé, luy dit le démon, à te faire sentir mon pouvoir, mais tu verras bien d'autres choses. Le traittement que je te ferai sera si rude et si estrange que tu auras tout lieu de te repentir de ton entreprise. Tu auras bientôt de mes nouvelles. » Mais le père, sans s'étonner, luy respondit : « Je ne crains point tes menaces; tous les tourments dont tu penses m'épouvanter ne servent qu'à me redoubler

le courage » (*ibid.*, p. 317). « On remarqua environ ce temps-là, que, faisant son exorcisme, il estoit soudainement saisi et perdoit la parolle tout à coup, si bien qu'on estoit contraint d'appeller quelqu'un des autres exorcistes qui, lui appliquant le sainct-sacrement sur la bouche, le délivroit incontinent. Cet accident continua longtemps. Quand il exorcisoit, le démon le menassoit audacieusement de luy imposer silence. Il venoit à disparoistre tout-à-coup au visage de la possédée, et au même instant alloit saisir le père, luy faisant changer de couleur, lui pressant la poitrine et arrestant la parolle. Bientôt après ce démon revenoit à la possédée, et le père continuoit sa fonction avec mesme liberté, et ainsi dans une après-dinée il fut attaqué et délivré jusques à sept ou huict fois de suitte. Ces assauts ont été suivis d'autres plus forts qui commencèrent pendant la sepmaine saincte, avant laquelle environ quelque quinze jours, le diable disoit souvent au père, par la bouche de la possédée :— Je te ferai faire la passion.— De faict, le Vendredy-sainct, sur le soir, le père estant en sa chambre en la compagnie de huict ou dix personnes, sentit de grands maux de cœur et certaines impétuosités qui l'esmouvoient au dedans, et luy faisoient jetter de grands cris, et tordre ses membres avec agitation qui dura environ une heure. On le vit donc dans les exorcismes estre contraint non-seulement de cesser, mais de tomber par terre, et s'agitter avec mouvements violents, eslancements de voix et frémissements, et, après avoir continué dans cet estat quelque demi-heure ou une heure, on le délivroit par l'application du sainct sacrement, et le démon s'emparoit de la prieure, où le père l'alloit poursuivre comme si rien ne fust arrivé » (n° 16, p. 22-24; — Boudon, p. 194).

Le 3 mai 1635, Surin écrivit au père d'Atichy une lettre où il décrit avec détail tout ce qu'il ressent. Cette lettre est vraiment intéressante, aussi la copierons-nous presque dans son entier : « Depuis trois mois, et demy, je ne suis jamais sans avoir un diable auprès de moy en exercice. Les choses en sont venues si avant que, dans l'exercice de mon ministère, le diable passe du corps de la personne possédée, et, venant dans le mien, m'assault et me renverse, m'agitte et me traverse visible-

ment, me possédant plusieurs heures comme un énergumène. Je ne scaurois vous expliquer ce qui se passe en moy durant ce temps, et comme cet esprit s'unit avec le mien, sans m'oster ny la cognoissance, ni la liberté de mon âme, et se faisant néant moins comme un autre moy-mesme, et comme si j'avois deux âmes, dont l'une est dépossédée de son corps et de l'usage de ses organes, se tient à quartier, regardant faire celle qui s'y est introduite. Les deux esprits se combattent en un mesme champ qui est le corps, et l'âme est comme partagée, et, selon une partie de soy, est le sujet des impressions diaboliques, et, selon l'autre, des mouvements qui luy sont propres, ou que Dieu luy donne..... Voire je sens que les mesmes cris qui sortent de la bouche, viennent esgallement de ces deux âmes..... Quand je veux par le mouvement de l'une de ces deux âmes faire un signe de croix sur ma bouche, l'autre me destourne la main avec grande vitesse, ou me saisit le doigt avec les dents pour me le mordre de rage. Je ne trouve guères l'oraison plus facile et plus tranquille qu'en ces agitations, pendant que le corps roule sur la place et que les ministres de l'église me parlent comme à un diable..... Voilà l'état où je suis à cette heure et quasi tous les jours ; il se forme sur cela de grandes disputes, *et factus sum magna quæstio :* s'il y a possession ou non..... J'ai fort peu d'opérations libres, quand je veux parler on m'arreste la parolle: à la messe je suis arresté tout court; à la table je ne puis porter le morceau à la bouche ; à la confession, je m'oublie tout-à-coup de mes péchez, et je sens le diable aller et venir chez moy comme dans sa maison. Dès que je me réveille il est là, à l'oraison, il m'oste la pensée quand il luy plaist ; quand le cœur commence à se dilater en Dieu, il le remplit de rage ; il m'endort quand il veut; et publiquement par la bouche de la possédée, il se vante qu'il est mon maistre, à quoy je n'ay rien à contredire..... Je suis les sepmaines entières si stupide vers les choses divines, que je serois bien aise que quelqu'un me fist prier Dieu comme un enfant, et m'expliquast grossièrement le *Pater.* Le diable m'a dit : Je te feray devenir hébeté » (n° 15, *passim*).

L'état pathologique de Surin ne fit qu'empirer. « Les démons luy

donnoient des maux de cœur par des oppressions presque continuelles; ils sembloient vouloir l'étouffer, et ils se servoient de ce saisissement de cœur et d'une douleur violente de tête, pour tenir ses facultés extérieures comme liées et opprimées; il avoit comme une nuée pesante qui luy voiloit l'esprit et qui luy ôtoit la vigueur des pensées, la facilité des conceptions et la force de l'action (Boudon, p.377). Il fut réduit dans une telle extrémité qu'il ne pouvoit plus mesme marcher, qu'à peine avoit-il l'usage de ses mains (*ibid.*, p. 376). « Les viandes les plus excellentes étoient sans goût pour lui; le vin lui sembloit comme de l'eau pure » (*ibid*, p. 375).

« La tentation du désespoir le prit ensuite; jour et nuit il estoit tenté de se tuer (*ibid.*, p. 374). Le démon lui faisoit faire malgré lui quantité d'extravagances extérieures qui donnoient juste sujet de croire qu'il estoit fou (*ibid.*, p. 376). Dans une nuit de la veille de la feste de l'Ascension, il fut éveillé tout à coup, et il vit l'adorable Jésus descendre dans la chambre où il estoit, avec une grande majesté et douceur, qui s'unit à lui d'une manière ineffable. Or, depuis cette heureuse faveur, il luy sembloit avoir un nouvel esprit et une nouvelle âme qui estoient comme l'âme de son âme » (*ibid*, p. 149).

Cependant il avait quitté Loudun, et, « estant à Bordeaux, les démons le contraignirent de nouveau de faire quantité d'extravagances; ce qui obligea les supérieurs à le tenir enfermé » (*ibid.*, p. 195). Cette séquestration contribua beaucoup à augmenter l'intensité de son état extatique et de ses hallucinations. « Il sembloit qu'il estoit sorti d'une espèce d'enfer pour entrer dans un paradis; il entendoit des musiques harmonieuses, avec des sons charmants d'istruments célestes... Quelquefois tous les objets se présentoient à ses yeux, revêtus d'une beauté ravissante, et il entendoit des voix angéliques. Il s'est vu tout investi de flammes sacrées, et tout environné de clartéz célestes, qui paroissoient sensiblement aux yeux du corps; enfin il luy sembloit estre dans la gloire. Il a eu le don de prophétie; et souvent il entendoit des paroles intérieures qui luy découvroient les choses absentes et éloignées et les choses à venir » (*ibid.*, p. 388).

Il croyait être entré en communication directe avec Dieu ; un jour « ayant entendu distinctement ces paroles : « Je te veux faire voir mon estre divin, il se retira à l'écart, et là il luy parut comme un éclair de gloire, où il vit des choses qui surpassent nos pensées.... Il pensoit bonnement n'avoir été qu'un instant dans ce ravissement, et cependant il luy dura deux heures » (*ibid.*, p. 389).

Ainsi se passèrent près de trente années de la vie de cet homme, et à mesure que le corps s'affaiblissait l'esprit revenait aux réalités de l'existence. Vers le mois de mars, il commença à souffrir; plus tard « il fut fort travaillé de coliques, d'une grande oppression de poitrine, d'un abattement et d'une faiblesse extraordinaire, et enfin de l'hydropisie. Mais tous ces maux qui l'attaquoient au dehors ne firent aucune impression sur la vigueur de son intérieur où il conserva une parfaite paix » (*ibid*, p. 395). Il mourut le 21 avril 1665 âgé de 65 ans.

Réflexions. — Voilà bien l'affection cérébrale la plus compliquée qu'il soit possible d'imaginer ; nous ne connaissons dans la science aucun fait analogue. Encore enfant, Surin fait vœu de vivre et de mourir vierge, et c'est là sans nul doute la cause première et unique de tous les maux qu'il a soufferts; car nous, médecin, nous ne voyons dans le célibat, dans la continence forcée, qu'un état contre nature, qu'une audacieuse révolte contre des besoins qui demandent tout autant à être satisfaits que ceux de la faim et de la soif. Doué d'une grande irritabilité nerveuse, Surin vécut assez tranquille dans un couvent jusqu'à l'âge de trente-quatre ans. Alors il se trouva en relations journalières avec des femmes, et les désirs charnels qui jusque-là avaient sommeillé en lui s'éveillèrent avec une énergie immense. Il avait juré de ne jamais leur obéir, il tint parole, mais il devint fou. D'abord ce furent des hallucinations, puis la démonomanie avec des modifications auxquelles il nous seroit difficile de donner un nom, plus tard la monomanie du suicide et de nombreuses aberrations dans la sensibilité; plus tard encore il resta longtemps en proie à une manie furieuse qui peu à peu se transforma en un état d'extase hallucinée. Il

visita le paradis; il vit Dieu face à face; il fut prophète; on le regarda comme un saint; après sa mort de nombreux miracles s'opérèrent par son intercession.

Dans cette longue période de folie des moments lucides lui permirent d'entretenir des correspondances pieuses, de composer un grand nombre d'ouvrages ascétiques, de dévotion exaltée. Digne disciple d'une élève de sainte Thérèse, il continua l'œuvre de sa patrone : elle était hallucinée; lui, il devint fou. Ce serait ici le lieu d'étudier les hautes questions de psychologie sur les alliances et les analogies de la raison et de la folie, mais le temps et l'espace nous manquent.

VIIe OBSERVATION.

Lactance Gabriel, récollet, fut nommé exorciste des religieuses de Loudun, et entra en fonction le 15 avril 1634 (n. 32, p. 124). Il se montra l'un des plus acharnés contre Grandier, et, le 18 août au matin, comme on appliquait la question au condamné, il prit le marteau et tortura ce malheureux en prononçant contre lui des imprécations épouvantables (*ibid.*, p. 209). Le soir du même jour le patient, étant sur le bûcher et voyant qu'on se disposait à y mettre le feu, se plaignit de ce qu'on n'accomplissait pas la promesse qu'on lui avait faite de l'étrangler auparavant, pour lui épargner d'atroces souffrances. « Mais le père Lactance prit aussitôt un torchon de paille, et l'ayant allumé à un flambeau, il le lui porta au visage, disant : « Ne veux-tu pas te reconnoître, malheureux, et renoncer au diable ? — Je ne reconnois point le diable, repartit Grandier, j'y renonce, et prie Dieu qu'il me fasse miséricorde. » Alors sans attendre l'ordre du lieutenant du prévôt, ce moine se prenant publiquement à faire l'office du bourreau, mit le feu au bûcher sous les yeux du patient qui, voyant cette barbarie et cette infidélité, s'écria encore : *Ah! où est la charité, père Lactance? Il y a un Dieu au ciel qui sera le juge de toi et de moi ; je t'assigne à comparoître devant luy dans le mois.* Puis il prononça ces paroles : *Deus meus ad te vigilo, miserere mei Deus;* et la flamme augmentant, il fut brûlé tout

vif» (*ibid.*, p. 217. — n° 9, p. 279. — *Vie du père Josef*, capucin. La Haye, 1705).

Nous n'avons cité ce fait que pour y trouver la cause de la maladie et de la mort de ce prêtre. Nous allons en voir les conséquences. Après la mort de Grandier, Lactance voulut continuer les exorcismes, mais il tomba malade (*Le véritable père Joseph,* Saint-Jean-de-Maurienne, 1750, t. II, p. 103). «Se sentant malade, il se proposa d'aller faire un voyage de dévotion à Notre-Dame-des-Ardilliers de Saumur. Il eut une place dans le carrosse du sieur de Canaye, qui alloit se divertir à sa terre de Grandfons, avec une compagnie de gens qui n'étoient pas trop scrupuleux. Ils avoient déjà su que le bruit couroit que le père étoit véritablement possédé, et ils luy lançoient quelques traits de raillerie sur ce sujet, lorsque tout d'un coup le carrosse versa; personne ne fut blessé. Le soir étant à table à Grandfons, ils s'entretinrent fort sérieusement des diables de Loudun et de la mort de Grandier avec le père Lactance. Il parut triste et confus, et parla peu dans cette conversation; il avoua seulement qu'il se repentoit d'avoir été d'avis qu'on refusat le père Grillau pour confesseur au patient, qui le désiroit avec tant d'ardeur. Le lendemain on poursuivit le voyage de Saumur, où le carrosse versa encore, ce qui autorisa beaucoup le bruit qui s'étoit répandu de la possession du père Lactance par les malins esprits» (n° 32, p. 365).

Bientôt il revint à Loudun, et là «il a santy de grandes intestations des malins esprits, perdant tantost la vue, tantost la mémoire, et la connoissance, et souffrant des maux de cœur, des offuscations en l'esprit, et autres diverses incommoditez» (n° 16, p. 28). Plus tard il fut presque toujours furieux et enragé; s'il avoit quelque intervalle dans sa fureur, il l'emploioit à faire des plaisanteries, et il mourut le 18 septembre 1634, justement un mois après la mort de Grandier (n° 32, p. 264. *Le véritable père Joseph,* t. II, p. 103).

Réflexions. — Il n'y a pas à se tromper ici. Lactance mourut en proie

au délire furieux, à la manie aiguë avec fureur (Broussais). « Certes, si l'on ne veut pas croire, dit Aubin (n° 32, p. 265), qu'il ait été possédé par des démons effectifs, au moins faut-il demeurer d'accord que sa conscience luy a servi de bourreau et de démon, puisqu'il est constant qu'il mourut dans les accidents d'une fureur et d'un désespoir qui ne se peuvent exprimer. »

VIIIe OBSERVATION.

Tranquille de Saint-Remi, capucin, arriva à Loudun le 15 avril 1634. Il prit une part active au supplice de Grandier, et, quatre ans après, il tomba malade. Lui aussi on le crut possédé du diable. « Les démons, dit la relation de sa mort, se ruoient en ses sens intérieurs et extérieurs; ils le renversoient par terre, crioient et juroient par sa bouche; ils lui faisoient tirer la langue en sifflant comme un serpent; ils lui bandoient la tête, serroient le cœur, et lui faisoient endurer mille maux... Quand il sentoit l'aiguillon de la chair, il résistoit aux appas trompeurs de Satan, et crioit à la force à son confesseur, et le supplioit d'avoir pitié de lui. Le jour de la Pentecôte 1638, les démons l'attaquèrent plus fort. » Il avait promis un sermon pour ce jour-là, et, malgré sa violente indisposition, il le prononça. Quelques jours après il fut contraint de demeurer au lit jusqu'au lundi 31 mai, qu'il mourut âgé de quarante-trois ans. « Sitôt qu'il avoit pris quelque nourriture, quoiqu'avec apétit, les démons le lui faisoient rejeter avec des bondissements de cœur si violents, que le plus sain en auroit crevé. Ils lui donnoient des meaux de tête et de cœur d'une espèce dont il n'est pas parlé dans Galien, ni dans Hippocrate. Ils crioient et tempetoient par sa bouche, et cependant il eut touours le jugement libre. Tous ces tourments etoient joints à une fièvre continue et à divers autres accidents. Les démons accrurent extraordinairement le mal du patient la nuit devant son décès. Il eut un vomissement furieux et extraordinaire, où il rendoit des vilenies et des puenteurs si horribles et si insupportables, qu'il les

falloit jetter promptement, et sans délai, tant la chambre en etoit infectée » (n° 31).

Il poussa à ses dernières heures des cris épouvantables qui furent entendus de tous les voisins du couvent des capucins, et le bruit s'en étant bientôt répandu dans la ville, quantité de gens se transportèrent vers le couvent, et dans les plus prochaines rues, afin d'entendre ces cris, et d'apprendre par eux-mêmes si ce qu'on disait était véritable (n° 32, p. 441). « Le père Tranquille fut ouvert après sa mort pour voir s'il seroit resté dans son corps quelque maléfice, mais il ne s'en trouva point » (n° 31).

Réflexions.....?

IXe OBSERVATION.

N....., capucin. « Quand on administra l'extrême-onction au père Tranquille, les démons furent obligés de lever le siége; mais ce ne fut pas pour aller bien loin, d'autant qu'ils entrèrent dans le corps d'un bon père, très-excellent religieux, qui étoit là présent, et qu'ils ont toujours depuis possédé; lequel ils vexèrent d'abord de contorsions et agitations fort étranges et violentes, de tiremens de langue, de hurlements très-affreux; en redoublant encore leur rage à chaque onction que l'on faisoit au malade, et l'augmentant de nouveau à l'aspect du saint-sacrement qu'on alla quérir. A l'instant de son trépas, se ruant de plus belle sur le pauvre religieux, ils l'agitèrent si étrangement, et si horriblement, qu'encore que les frères qui le tenoient fussent en assez grand nombre, ils ne pouvoient néantmoins qu'il ne ruat des coups de pieds vers le défunt, jusqu'à ce qu'on l'eut emporté de là ; il demeura ainsi cruellement et fortement agité jusqu'à l'enterrement » (n° 31).

Réflexions. — Cette description est frappante de vérité. C'est encore un fait de manie aiguë avec fureur, mais ici l'invasion a été subite,

tandis que daus la VIIe observation il y eut une incubation de plusieurs jours. Un pareil fait n'a pas besoin de commentaires. Peut-être ce religieux était-il de ceux qui accompagnèrent Grandier au supplice, et qui le traitèrent avec tant d'inhumanité.

Xe OBSERVATION.

Mannouri, chirurgien à Loudun, était ennemi de Grandier. Il fut choisi, le 26 avril 1634, pour examiner si, d'après la déclaration de la prieure, l'accusé avait quelque point du corps qui fût insensible. Il opéra avec la plus insigne barbarie, et l'on ne peut penser aux douleurs du malheureux patient sans frémir d'horreur (n° 32, p. 128). Sans doute il se repentit de sa cruauté; car « un soir, sur les dix heures, revenant de l'un des bouts de la ville visiter un malade, et marchant de compagnie avec un autre homme et son frater, qui portoit une lanterne devant eux, lorsqu'il fut au milieu de la ville, dans une rue nommée le Grand-Pavé, entre les murailles du jardin des cordeliers et les dehors du château, il s'écria tout à coup comme en sursaut : — Ah! voilà Grandier! que me veux-tu? — et il entra dans un tremblement et une frénésie dont les deux hommes qui l'accompagnoient ne le purent faire revenir. Ils le ramenèrent à sa maison, toujours parlant à Grandier, qu'il croyoit avoir devant les yeux, et on le mit au lit saisi de la même frayeur, et avec le même tremblement : il ne vécut plus que quelques jours, pendant lesquels son état ne changea point. Il mourut en croyant toujours voir Grandier, et en taschant de le repousser pour en éviter l'approche, et en proférant des discours terribles » (n° 32, édit. 1716, p. 377).

Réflexions. — Les hallucinations sont ici le seul symptôme morbide bien caractérisé; mais, quoique incomplet, ce fait n'en mérite pas moins d'être noté. A voir ainsi mourir misérablement tous ceux qui prirent part au supplice de Grandier, on ne peut oublier ce que notre spirituel Guy-Patin disait dans sa lettre du 22 décembre 1651 (édit.

Paris, 1692, t. I, p. 169), à propos de la mort du fils de Laubardemont : « Ne voilà-t-il pas une punition divine pour expier la mort cruelle et impitoyable de ce pauvre prêtre dont le sang crie vengeanc ! »

IV.

L'étude de l'histoire de la possession, déjà si curieuse en elle-même, acquiert un intérêt tout nouveau quand on la met en rapport d'analogie avec l'étude des affections si variées du système nerveux ; c'est par ce rapprochement que nous voyons, sans étonnement, des faits qui forçaient nos ancêtres à crier au miracle.

Les névroses, surtout chez les femmes, par la singularité et la bizarrerie de leurs symptômes, prêtaient facilement à la supposition d'une cause surnaturelle. Qu'on se figure une fille jeune, nerveuse et dévote, vivant cloîtrée dans un siècle où tout était ascétisme et croyance aveugle; qu'on se la figure en proie à une maladie bizarre dans laquelle elle n'est plus maîtresse de sa raison ni de ses mouvements; qu'on se la figure encore assiégée de désirs que sa religion lui ordonne de repousser loin d'elle, d'ardeurs auxquelles elle a juré de ne jamais se livrer, et on ne s'étonnera pas qu'elle croie être au pouvoir de Satan. Lorsqu'elle est imbue de cette idée, qu'un prêtre s'approche d'elle en grande pompe, et conjure le diable, on verra bientôt les convulsions revenir. Ne nous en étonnons pas, dans ces maladies c'est l'imagination qui joue le principal rôle.

Qu'on ne croie pas que le christianisme seul occasionne de semblables effets. Malheureusement, et il ne faut se le dissimuler, toutes les religions en sont là. Avec elles, l'homme ne doit plus penser, il doit croire ; il ne doit plus avoir de volonté, plus de liberté morale, il doit soumettre sa raison, il doit avoir la foi. Ecoutez ce que dit Fodéré (*Traité du délire*, t. I, p. 50) : « C'est sans doute déjà un très-grand reproche à faire aux idées théosophiques que d'avoir retardé l'art de guérir ; mais elles sont plus déplorables encore parce qu'elles ont perverti la morale, que par l'ignorance qu'elles ont créée ; elles ont

donné lieu à la démence, et qu'elles ont fait couler des torrents de sang et de larmes. On ne rencontrait, dans ces siècles, que des sorciers et des possédés ; c'était une vraie épidémie. »

Quand la religion absorbait toutes les idées, toutes les folies revêtaient le caractère religieux. Le nombre de ces aliénés était immense : les uns se croyaient au pouvoir du démon, c'étaient les possédés et les sorciers ; on priait pour eux, on les brûlait. Les autres pensaient être en relation directe avec Dieu ou les anges ; on les vénérait, ils étaient saints. Dans notre siècle, qui s'est fait plus raisonneur que croyant, avec l'affaiblissement des convictions religieuses les folies superstitieuses ont disparu ; d'autres les ont remplacées.

Chez les religieuses de Loudun, le trouble n'était pas unique ; loin de là, il était multiple. En thèse générale, nous disons qu'elles étaient atteintes de névroses et d'aliénation mentale. Et ne soyons pas étonnés de la liaison intime qui existe ici entre les altérations des fonctions et celles de l'intelligence. Une névrose est un état morbide du cerveau qui se traduit à l'extérieur par une altération de tous ou de plusieurs des actes fonctionnels ; l'aliénation mentale est aussi un état morbide du cerveau, mais caractérisé par des désordres de la sensibilité, de l'intelligence, de la volonté. Il est donc facile d'admettre la simultanéité d'existence de ces deux états. Examinée de ce point de vue, la possession s'explique sans difficulté. Le trouble fonctionnel existant, il n'y a pas loin pour arriver au trouble moral, puisque tous les deux ont le même point de départ.

On pourait nous demander comment il se fait que des symptômes d'hystérie, de catalepsie se trouvent mêlés les uns aux autres. Georget a dit, il y a déjà longtemps : « Quelquefois, parmi les crises d'une attaque, il y en a qui sont marquées par une roideur générale et tétanique, par un véritable état cataleptique. La catalepsie elle-même diffère si peu de l'affection qui nous occupe (l'hystérie), qu'il n'est pas rare de voir une même attaque offrir les caractères de l'une et de l'autre, et ensuite des attaques entièrement cataleptiques, puis d'autres convulsives, etc. *Physiologie du système nerveux*, t. II, p. 272). » Ainsi

l'hystérie et la catalepsie se trouvent souvent rapprochées, confondues, donc l'hystérie et la catalepsie ont un siége unique. La catalepsie a certainement son siége dans le cerveau, donc l'hystérie n'a pas son siége dans l'utérus ni dans les nerfs de cet organe; l'utérus et ses nerfs sont tout au plus les excitants. Il est aussi rare de voir l'hystérie dans sa simplicité, que de voir la catalepsie au même état; presque toujours elles se compliquent l'une l'autre; on pourrait presque dire qu'elles ne sont qu'une, tant elles ont une alliance intime. Qu'on ne prétende pas que cette manière de voir tende à embrouiller la science; en nomenclature, ces deux maladies pouront être à l'état simple, ou se compliquant l'une par l'autre, et ce sera suivant les cas, suivant la prédominance des formes, l'hystérie cataleptique, ou la catalepsie hystérique.

Nous l'avons déjà dit, ces complications ne sont pas les seules; d'autres affections cérébrales, névroses et folies, viennent s'y joindre. Ne soyons pas étonné de voir sœur Claire (obs. II) érotomane, hystérique, cataleptique, démonomane. « Les maladies de ce genre, dit Georget (*loc. cit.*, t. II, p. 229), ont pour caractères communs d'avoir une existence presque exclusivement cérébrale, sans désordres remarquables dans les autres organes, de manière que les malades respirent, digèrent, se nourrissent, ont souvent tous les signes d'une santé parfaite. Elles se ressemblent encore sous un autre rapport, qui ne prouve pas moins l'identité de leur siége et de leur nature; c'est qu'elles se lient, se succèdent, se compliquent, se transforment naturellement. » Nous pourrions ajouter encore que toutes sont contagieuses par imagination, par imitation, et c'est là sûrement un fait de plus en faveur de la localisation de ces maladies dans le cerveau.

Nous arrivons maintenant à examiner des faits bien autrement extraordinaires, faits que le rituel regarde comme les signes certains, caractéristiques, pathognomoniques, si je puis dire, de la possession. Ce sont la connaissance des langues, la prescience des événements, la connaissance des pensées secrètes, la connaissance de ce qui se passe,

de ce qui existe dans les lieux situés hors de la portée de la vue ordinaire.

Parlons d'abord de la connaissance des langues, *ignota lingarum idiomata loqui.* Ce phénomène a-t-il été observé chez les religieuses de Loudun ? Non. Nous savons bien que Jeanne de Belciel et Claire de Sazilly répondaient quelquefois en latin aux questions qu'on leur posait, et ne le pouvaient dans l'état normal. Mais quel latin était-ce ? et encore cette langue ne leur était pas complétement étrangère, elles pouvaient expliquer aux novices le *Pater* et le *Credo.* Dès lors, ce fait ne doit pas nous étonner, rapproché de celui qui est cité par Moreau (de la Sarthe), dans l'*Encyclopédie méthodique*, art. MÉDECINE MENTALE. Ce médecin donnait des soins à un enfant de douze ou treize ans, qui connaissait à peine les premiers éléments de la langue latine, et qui se trouva tout à coup, pendant un accès de fièvre ataxique, capable de parler cette langue avec assez de pureté. Il a donc été facile aux religieuses hystériques de prononcer quelques phrases plus ou moins latines. On a dit qu'elles avaient parlé hébreux, turc, etc. ; rien n'est moins vrai : il y a loin d'une simple articulation vocale, qui est susceptible d'une foule d'interprétations, à la connaissance assez étendue d'une langue pour pouvoir tenir une conversation quelque peu suivie.

Les possédées ont-elles eu la prescience, ont-elles prédit les événements futurs ? Aucun document ne le dit d'une manière précise.

Jouissaient-elles du pouvoir singulier de connaître les pensées non exprimées? Voilà une question que nous devons examiner avec attention, parce que plusieurs fois les magnétiseurs ont cité à l'appui de leur théorie l'histoire des religieuses de Loudun. Nous avons fait quelques citations qui semblent établir qu'elles avaient cette puissance de perception, ce bizarre mode de communication d'individu à individu sans le secours des sens (*voy.* ci-devant, p. 27, 29, 33-34). Mais nous devons être de la plus grande circonspection dans l'acception des faits ; il y a tant de chances d'erreur quand on discute d'après des observations incomplètes, il y a eu tant de fourberies dans tout ce drame de Loudun, qu'il faut toujours craindre les faux pas, toujours redou-

ter les illusions, toujours se dire : *Incedo per ignes.* Ces faits ont-ils bien toute la véracité désirable ? sont-ils aussi solidement établis que l'histoire de Victor, racontée par Puységur dans ses *Mémoires pour servir à l'établissement du magnétisme animal*, p. 22 ? Aucun exorciste a-t-il pu dire de sa possédée ce que Puységur disait de son somnambule : « Je n'ai pas besoin de lui parler, je pense devant lui, il m'entend et me répond ? » Non, malheureusement. Les faits que Bertrand (*Du magnét. anim. en France*) cite comme les plus concluants sont tous incomplets, tronqués ; il n'y a pas de détails sur le lieu, la circonstance où on les a observés, les témoins qui les ont vus. Nous nous sommes appliqué à choisir ceux qui étaient les plus circonstanciés, ceux qui seraient les plus probants si l'on n'avait pas un grave reproche à leur faire. Jamais, en effet, la pensée n'a été *non exprimée ;* toujours elle a été communiquée à l'exorciste (p. 27), ou à quelque personne intéressée plus ou moins à voir l'expérience réussir (p. 29, 30, 33). Il ne resterait que le fait cité p. 34, et encore peut-on en douter, car plus d'une fois les exorcistes ont été surpris en flagrant délit de mensonge, de fourberie insigne. Nous croyons pouvoir inférer de là que les religieuses n'ont pas eu la connaissance des pensées secrètes, ou que si elles l'ont possédée, aucun fait n'est à l'abri de reproches, n'est véritablement probant. Nous n'avancerons pas plus loin sur un terrain où tant d'autres plus clairvoyants que nous ont erré, et sont tombés dans de profondes erreurs.

Quant à la connaissance de ce qui se passe dans les lieux situés hors de la portée de la vue ordinaire, nous n'avons qu'un seul fait ; il est curieux, et nous ne pouvons le révoquer en doute : il est cité p. 28. C'était bien là la double vue, *second sight* des Ecossais ; cependant en Ecosse, et dans les îles Hébrides, on donne au *second sight* une signification plus étendue. Par exemple, quand Grandier dit (p. 40) au père Lactance : Tu mourras dans un mois, c'eût été encore pour eux le fait d'un individu jouissant de la double vue, c'eût été la prédiction d'un *voyant,* tandis que, pour nous, la mort de Lactance n'est que la

conséquence des paroles de Grandier. D'autres fois les religieuses essayèrent cette nouvelle faculté; mais elles se trompèrent grossièrement (p. 22 ; n° 32, p. 389).

La double vue, la connaissance des pensées, la connaissance des langues, ne sont que des modifications diverses d'une même faculté, d'un sixième sens, pour ainsi dire, *sens intime*, réaction toute nerveuse, plus que cela, peut-être. C'est l'étude de ce *sixième sens* qui devrait être le point de mire de tous les magnétiseurs. Plutôt que de répéter sans fin ce qui a été dit à satiété, ils devraient se mettre à appliquer à la psychologie ce qu'ils connaissent; c'est là pour eux une voie nouvelle de découvertes, là une mine féconde à exploiter. Peut-être est-ce par la connaissance complète des phénomènes du somnambulisme naturel et artificiel, par l'étude approfondie des symptômes si variés de la catalepsie, de l'hystérie, et de ce que nous appelons l'*aliénation mentale*, peut-être, disons-nous, est-ce par là que l'on arrivera à sonder le mystère de la vie, à connaître la nature intime de l'âme. Sans nul doute, il faudra attendre longtemps pour arriver à ce résultat. Le progrès marche bien lentement; mais, enfin, espérons, il marche!...... *Away! away!...* (Byron).

QUESTIONS

SUR

DIVERSES BRANCHES DES SCIENCES MÉDICALES.

I.

Histoire des altérations organiques que la fièvre jaune laisse après elle.

Cette question semble demander deux choses : veut-on que le candidat fasse connaître l'anatomie pathologique de la fièvre jaune, ou bien veut-on qu'il dise quelles sont les altérations organiques qu'elle *laisse après elle*, altérations qui persistent chez ceux qui échappent à cette cruelle maladie ? C'est d'abord cette dernière manière d'envisager la question qui m'avait frappé, et ce fut dans ce sens que je me mis à faire des recherches. MM. Bally, Devèze, Rochoux, etc., ne me fournirent aucun fait; j'arrivai cependant à quelques résultats en rapprochant ce que l'on observait sur le cadavre, des symptômes de la convalescence. Par exemple, aux Antilles, M. Bally observa fort souvent sur les cadavres le ramollissement du cervelet, et il vit beaucoup de convalescents conserver assez longtemps une sorte d'ivresse. On sait que les observations de M. Bouillaud tendent à faire considérer le cervelet comme organe de l'équilibration, de la station. A Philadelphie, M. Devèze observa que les désirs vénériens étaient très-grands dans les deux sexes pendant la convalescence ; on sait que les phrénologistes localisent l'amour charnel dans le cervelet. Donc, après la disparition des symptômes propres à la fièvre jaune, il existe souvent une altération du cervelet. Je sais toutes les objections qu'on peut faire à ce rapprochement ;

aussi ne veux-je pas me donner la peine de le défendre plus longtemps. J'avais essayé d'étudier ainsi d'autres organes; mais j'ai été conduit à des résultats peu solides. Je vais donc étudier simplement l'anatomie pathologique; là, comme dans beaucoup d'autres parties de la science, les observateurs ne sont pas d'accord : *Tot capita, tot sensus;* je ne prétends pas les avoir tous résumés.

1° *Habitude extérieure.* — Presque tous les cadavres offrent les traces d'une jaunisse plus ou moins prononcée. Dans quelques cas, elle se forme au visage, aux conjonctives, au cou, à la poitrine. Quand elle est intense, on observe des pétéchies plus ou moins nombreuses et des ecchymoses souvent très-larges; quelques auteurs parlent de marques gangréneuses de la peau et de gangrène des extrémités.

2° *Appareil digestif.* — La membrane muqueuse de l'estomac présente des lésions très-variées. Tantôt la majeure partie de sa surface est d'un gris jaunâtre, offrant sur un quart, ou un cinquième au plus de son étendue, des plaques irrégulières d'un rouge rosé, à capillaires fort injectés, plus ou moins nombreuses et larges, qui se rencontrent le long de la grande courbure, vers la grosse extrémité et au voisinage du cardia. D'autres fois, on voit la totalité de la membrane enflammée, épaissie souvent de plusieurs lignes, avec des rides très-prononcés; sa couleur est d'un rouge brun, plus ou moins foncé, quelquefois tirant sur le violet, et on rencontre souvent alors des plaques bleuâtres ou noirâtres vers la grosse extrémité; le tissu de la membrane est presque toujours ferme, surtout lorsqu'il est épaissi; mais il arrive aussi de le rencontrer très-mou, et se détachant en entier de la membrane cellulaire comme une sorte de pulpe. Examinant le canal intestinal à partir du pylore, on trouve presque toujours la membrane interne du duodénum enflammée. Dans un grand nombre de cas, l'inflammation se borne là; dans d'autres, elle s'étend au jéjunum à l'iléum, non d'une manière continue, mais en laissant des intervalles variables où la membrane est saine. Quoique rarement affectés, les

gros intestins ne sont cependant pas toujours exempts d'inflammation.

3° *Appareils de sécrétion.* — L'inflammation du foie est très-rare; en revanche, on observe souvent la cyrrhose ; il est peut-être sans exemple de trouver la vésicule biliaire saine. Extérieurement, elle paraît d'un jaune foncé, quelquefois bleu, passant au noir. Mais, quand on la regarde de près, on aperçoit sous sa tunique externe un nombre plus ou moins grand de petits vaisseaux d'un rouge brun ; ils sont quelquefois rapprochés au point de lui donner une couleur rougeâtre. La membrane interne de la vésicule se montre injectée et rougeâtre ; ses rides sont très-prononcées. L'inflammation des reins est fréquente ; ils peuvent n'être qu'incomplétement enflammés, et, en les ouvrant, on voit des portions plus ou moins étendues de leur substance devenue d'un rouge foncé tirant sur le brun, et versant du sang plus ou moins abondamment par la simple section, tandis que le reste du parenchyme conserve son aspect ordinaire. D'autres fois l'inflammation est complète, et la totalité de l'organe présente un tissu rouge brun uniforme. Le plus ordinairement, les deux reins sont malades à la fois; tantôt c'est seulement un des deux. On trouve la vessie dilatée ou contractée, suivant qu'elle contient plus moins d'urine, ce qui dépend de l'état des reins. La muqueuse est assez souvent enflammée. La rate offre rarement des altérations sensibles.

4° *Appareil de la respiration.* — On n'a jamais trouvé les plèvres enflammées. Le parenchyme pulmonaire était quelquefois gorgé de sang, mais il n'y avait pas de traces d'inflammation.

5° *Appareil de la circulation.* — Le péricarde a toujours été trouvé sain; quelquefois, il contenait deux ou trois onces de sérosité, point d'altération au cœur; dans quelques cas rares, son tissu a paru un peu mou.

6° *Appareil de l'innervation.* — Les vaisseaux qui communiquent du crâne à la dure-mère sont fort injectés, et répandent une foule de gouttelettes de sang quand on les rompt en détachant le crâne de cette membrane. Les sinus sont aussi gorgés de sang. L'inflammation est presque toujours très-prononcée; elle s'offre sous divers aspects : tantôt la plus grande portion qui couvre les hémisphères est rouge, imprégnée de sang, manifestement épaissie, et repose sur un engorgement considérable des vaisseaux et du tissu de la pie-mère; tantôt elle offre des plaques grisâtres, opaques, d'une épaisseur plus ou moins considérable, accompagnées d'un engorgement sanguin des parties sous-jacentes. Ordinairement, cette inflammation s'accompagne d'un engorgement considérable des vaisseaux sanguins, des plexus choroïdes, et de ceux des parois des ventricules dans lesquels on trouve alors une quantité plus ou moins considérable de sérosité. Presque jamais le cerveau n'est enflammé; il en est de même de la protubérance annulaire. Le cervelet se trouve quelquefois enflammé, ramolli.

II.

Quelles sont les sources des hémorrhagies dans les plaies de la jambe? Quels en sont les symptômes et le traitement?

Les sources des hémorrhagies, dans les plaies de la jambe, peuvent être artérielles ou veineuses. Dans les plaies qui ont intéressé les veines, les hémorrhagies donnent si rarement lieu à des accidents graves, et il est si facile de les faire cesser, que nous n'entrerons à leur sujet dans aucun détail. Les artères qui peuvent être blessées et produire une hémorrhagie sont : la tibiale extérieure, le trou tibio-péronier, la tibiale postérieure, la péronière.

L'hémorrhagie a presque toujours lieu au moment où la plaie est faite; cependant, il peut se faire qu'elle ne survienne qu'au bout de

quelques jours, soit parce que les moyens employés pour l'arrêter ont manqué leur effet, soit parce que l'orifice du vaisseau ouvert est fermé par une eschare, comme dans les plaies d'armes à feu, soit enfin parce que cet orifice est contus, froissé.

Si une artère un peu volumineuse a été ouverte, le sang s'élance de la blessure par jets vermeils, rutilants, saccadés, isochrones aux battements du pouls, qui cessent si on comprime le vaisseau entre la blessure et le cœur, et qui augmentent, au contraire, lorsqu'on la comprime au-dessous de la blessure. Mais les symptômes ne sont pas toujours aussi tranchés, aussi clairs. Il peut se faire que l'artère tronquée se retire dans quelque anfractuosité de la plaie : son orifice est alors en partie oblitéré, et le jet qui s'en échappe se répand en largeur au lieu de s'élever en colonne; alors, si le vaisseau est peu profond et un peu considérable, le sang formera en sortant des espèces de flots isochrones aux pulsations artérielles.

Les réfrigérants, les absorbants, les astringents, les escharotiques, le cautère actuel, la compression, la ligature, la torsion, tels sont les moyens que l'on met en usage pour arrêter les hémorrhagies artérielles en général. Je ne parlerai ici que des deux derniers moyens qui sont le plus communément employés dans les plaies de la jambe.

La ligature, espèce de compression circulaire, consiste à entourer l'artère ouverte, d'un fil ciré ou d'une espèce de petit ruban composé de plusieurs fils placés les uns à côté des autres, et à étrangler, en quelque sorte, cette artère pour en effacer le calibre, et par là, arrêter l'écoulement de sang. La ligature se pratique, soit dans l'épaisseur des lèvres de la plaie, si on voit l'orifice du vaisseau, et si le point sur lequel on appliquera la ligature est sain, et peut la supporter sans risques, ou en faisant des incisions sur les lèvres de la plaie, pour mieux découvrir l'artère, ou bien enfin, en mettant celle-ci à découvert sur un point quelconque du membre. Il faut pratiquer la ligature au-dessus et au-dessous de la blessure faite au vaisseau.

La torsion consiste à saisir et à tordre les parois artérielles de manière à refouler les membranes interne et moyenne des artères, de manière à

oblitérer ces vaisseaux et à en arrêter les hémorrhagies. Plusieurs chirurgiens distingués ont voulu s'attribuer la découverte de ce procédé. « Mais, a dit Dupuytren (*Leçons des bless. par armes à feu*, t. II, p. 44), le véritable inventeur étant celui qui a su faire prévaloir une idée et en faire une application utile, il nous semble que M. Amussat doit réellement être regardé comme celui de la torsion des artères. » Je ne décrirai pas les divers procédés opératoires; je ne pourrais que copier.

III.

Quels sont les replis formés par le péritoine ?

Pour ne pas me perdre dans cette énumération, je suivrai l'ordre donné par les anatomistes les plus modernes : 1° Partant de l'ombilic et descendant à la partie inférieure de l'abdomen, le péritoine est soulevé par l'ouraque et les artères ombilicales, ou par les ligaments qui les remplacent et constituent *trois replis falciformes* qui se portent en divergeant vers la vessie. Chez l'homme, en se réfléchissant sur la vessie, et de là sur le rectum, il forme de chaque côté un repli semi-lunaire nommé *ligament postérieur* de la vessie. Chez la femme, de la face postérieure de la vessie, il se réfléchit sur le col de l'utérus dont il revêt les deux faces et le bord postérieur en formant de chaque côté un large repli transversal, *ligaments larges*, subdivisé supérieurement en trois replis, *ailerons* du ligament large : un antérieur, qui répond au ligament rond, un moyen à la trompe, un postérieur à l'ovaire. En arrière et à la partie supérieure du rectum, le péritoine forme un repli connu sous le nom de *mésorectum;* montant à la partie postérieure de l'abdomen, il forme le *mésocolon iliaque*, puis le *mésocolon lombaire gauche*. A la partie moyenne, il constitue le *mésentère* en enveloppant tout l'intestin grêle. A droite, il donne quelquefois à l'appendice cœcal un petit mésentère, et au-dessus il forme le *mésocolon lom-*

baire droit. 2° Partant encore de l'ombilic, et marchant de bas en haut, le péritoine recouvre à droite la veine ombilicale ou le cordon fibreux qui la remplace; il l'enveloppe par un repli falciforme qui porte le nom de *ligament supérieur* du foie, dont le sommet répond à l'ombilic, et la base à la face supérieure du foie qu'elle divise en deux parties. A gauche, après avoir tapissé les deux faces de la rate, le péritoine se dirige vers la grande courbure de l'estomac; ses deux feuillets adossés forment l'*épiploon gastro-splénique.* A la partie moyenne, couvrant en haut la face antérieure de l'estomac, le péritoine descend, cesse d'adhérer aux viscères, et forme le *feuillet antérieur du grand épiploon.* Après un trajet plus ou moins prolongé vers la partie inférieure de l'abdomen, suivant les individus, et suivant les âges, il se replie sur lui-même, et se porte de bas en haut pour former le *feuillet postérieur* du grand épiploon. Il revêt la face inférieure de l'arc du colon, puis gagne la colonne vertébrale, et ainsi forme le *feuillet inférieur* du *mésocolon* transverse. A droite, le péritoine se réfléchit du diaphragme sur le foie, dont il forme le *ligament coronaire.* Il tapisse la face convexe, puis la face concave jusqu'au sillon transverse; là, il se réfléchit de haut en bas, au-devant et à gauche des vaisseaux biliaires, et gagne la petite courbure de l'estomac. Dans ce trajet, il constitue le *feuillet antérieur de l'épiploon gastro-hépatique.* A droite et à gauche du foie, le péritoine se réfléchit du diaphragme sur cet organe, et forme de chaque côté un repli qui porte le nom de *ligaments triangulaires* du foie. En arrière des vaisseaux biliaires, et en avant de la veine cave, au-dessus du duodénum et sous la racine antérieure du lobe de Spigel, se trouve une ouverture demi-circulaire que l'on nomme *hiatus de Winslow.* Par cette ouverture, le péritoine pénètre dans l'espèce de poche formée par les deux feuillets du grand épiploon. Partant de cette ouverture, il forme le *feuillet postérieur de l'épiploon gastro-hépatique;* il tapisse la paroi postérieure de l'estomac, puis s'adosse au feuillet antérieur du grand épiploon; il descend comme lui, se réfléchit, et revêt le feuillet postérieur; il arrive à l'arc du colon, revêt sa face supérieure, et forme le *feuillet supérieur du mésocolon*

transverse dont j'ai déjà parlé, puis il revêt une partie du duodénum, la face antérieure du pancréas, le lobe de Spigel, la veine cave, et arrive à l'hiatus dont je l'ai supposé partir. Ainsi, le grand épiploon est formé de quatre feuillets distincts réunis deux à deux, et qui constituent une cavité nommée *arrière-cavité des épiploons*.

Je pourrais encore parler des replis anormaux, sacs herniaires; j'aurais pu parler aussi de la membrane vaginale du testicule, mais il me semble que ç'aurait été sortir des termes de la question.

IV.

Comment reconnaître un sel de cuivre mélangé avec la matière des vomissements?

On commence par séparer les matières liquides des solides, afin d'agir sur chacune en particulier. On fait passer dans les liquides un courant de chlore pour enlever la matière animale : alors on filtre, on fait évaporer, puis on essaye les réactifs. Si ce liquide contient un sel de cuivre, et que ce sel y soit en notable quantité, un bâton de phosphore que l'on y plonge se couvre instantanément de cuivre métallique en passant lui-même à l'état d'acide phosphorique. Une goutte de la liqueur, placée sur une lame de fer décapée, touchée par un peu d'acide acétique concentré, tapisse le fer de cuivre rouge très-apparent. La dissolution étant plus étendue, on obtient un précipité bleu par la potasse, la soude et l'ammoniaque. Si ce dernier réactif est en excès, il redissout le précipité, et la liqueur prend une teinte bleue très-intense. Par l'arsénite de potasse on a un précipité vert. L'acide hydrosulfurique et les hydrosulfates solubles donnent un précipité brun noirâtre; mais le réactif le plus sensible et le plus sûr est l'hydrocyanate ferruré de potasse qui précipite en brun-marron. Un autre moyen encore plus sensible, trop sensible, qui a été mis en usage dans ces derniers temps, consiste à suspendre avec un fil de soie une ai-

guille en acier au milieu du liquide que l'on soupçonne contenir un sel de cuivre; au bout de quelques heures, l'aiguille se couvrira d'une couche de cuivre rouge.

Quant aux matières solides, on les dissout par l'acide hydrochlorique fumant; on fait ensuite passer un courant de chlore, puis on évapore jusqu'à siccité; on reprend alors le résidu par l'eau, et on agit à l'aide des réactifs que nous avons indiqués. Si les résultats étaient négatifs, on aurait recours au procédé de l'incinération. Voici comment on opère: « Il faut que la matière soit parfaitement desséchée; le creuset dont on se sert ne doit pas être chauffé jusqu'au rouge; les matières ne seront mises que par très-petits morceaux à la fois dans le creuset, et l'on ne devra pas ajouter une nouvelle portion de matière avant que la précédente ait été amenée à l'état de charbon. Quand toutes les matières auront été réduites à l'état de charbon, on laissera le creuset exposé pendant longtemps à une chaleur rouge, afin de réduire la matière en cendres. Si la préparation cuivreuse existe en grande quantité, les cendres offriront une teinte bleue; dans le cas contraire, cette coloration ne sera pas manifeste. Quoi qu'il arrive, il faudra les traiter d'abord par l'eau pour leur enlever les sels solubles qu'elles renferment, puis par l'acide nitrique ajouté goutte à goutte et en excès, chauffer pour faciliter la séparation des vapeurs nitreuses qui peuvent se produire, et pour évaporer l'excès d'acide nitrique employé, reprendre par une petite quantité d'eau, puis traiter les liqueurs introduites dans une éprouvette par un courant de gaz acide hydrosulfurique; il se forme du sulfure de cuivre brun; on filtrera, on lavera à plusieurs reprises le précipité resté sur le filtre; on l'introduira dans un creuset de porcelaine; on chauffera au rouge naissant, afin de détruire le filtre; on mettra la cendre dans un tube éprouvette; on la traitera par l'acide nitrique; elle se dissoudra; la liqueur aura une couleur bleue, et on la traitera alors par le fer et l'hydrocyanate ferruré de potasse » (Devergie, *Méd. lég.*, t. II, p. 758).



